

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN
55 ème ANNÉE - NUMÉRO 769

13 AVRIL 2001 - 150 Francs CFA

ROME : RECONNAISSANCE DE
LA DÉPOUILLE DE JEAN XXIII

LE CORPS EST INTACT



Le transfert du corps de Jean XXIII, du Vatican à Saint-Pierre au milieu d'une grande foule massée sur la place. C'était en septembre 1963. (Photo archives)

Le corps de Jean XXIII (1881-1963) seraient intact, 37 ans après sa mort. Cette nouvelle, rapportée par les journaux italiens du 25 mars 2001, a été constatée le 16 janvier dernier, à l'occasion de l'ouverture du caveau du pape béatifié par Jean-Paul II le 3 septembre 2000, pour la reconnaissance de la dépouille mortelle et son transfert dans la basilique Saint-Pierre. Après la béatification de Jean XXIII, Jean-Paul II avait annoncé que le corps du nouveau bienheureux serait déplacé dans la basilique vaticane — comme celui de saint Pie X — alors qu'il se trouvait jusqu'à présent sous l'édifice, avec les tombeaux des autres papes. En attendant d'y être déposée, la dépouille a été renfermée dans une caisse de plomb.

(topic / imed / pr.)

PRÉSIDENTIELLE DE MARS 2001 ET LA ROUE TOURNE

Le président de la République, Son Excellence Mathieu Kérékou, élu président de la République à l'issue du scrutin de mars 2001 (lire proclamation à la page 6) a solennellement prêté serment le vendredi 06 avril 2001 dans la matinée à Porto-Novo. C'est l'esplanade du palais de l'Assemblée nationale (ex-palais des gouverneurs) qui a servi de cadre à cette importante cérémonie d'investiture.

Par cette cérémonie, le Bénin, ce pays profondément croyant, ce pays innovateur en matière de renouveau démocratique, ce pays qui étonne, a commencé la rédaction d'une nouvelle page de son histoire.

Ainsi, pour une seconde fois successivement, depuis l'avènement du renouveau démocratique et conformément à l'article 53 de la Constitution du 11 décembre 1990, le général Mathieu Kérékou a prêté le serment constitutionnel que voici, et selon la loi fondamentale du Bénin, le dernier de sa vie :

« Devant Dieu, les mères des ancêtres, la nation et devant le peuple béninois, seul détenteur de la souveraineté :



Le président Mathieu Kérékou prêtant serment.

Noté : Nous Mathieu Kérékou, président de la République, élu conformément aux lois de la République, jurons solennellement

— de respecter et de défendre la Constitution que le peuple béninois s'est librement donnée ;

— de remplir loyalement les hautes fonctions que la nation nous a confiées ;

— de ne nous laisser guider que par l'intérêt général et le respect des droits de la personne humaine, de consacrer toutes nos forces à la recherche et à la

promotion du bien commun, de la paix et de l'unité nationale ;

— de préserver l'intégrité du territoire national ;

— de nous conduire partout en fidèle et loyal serviteur du peuple ;

en cas de parjure, que nous subissions les rigueurs de la loi.

Après avoir pris acte de ce serment, Mme le président de la Cour constitutionnelle, entourée des membres de son institution, en présence de l'Assemblée nationale représentée au plus haut niveau et de la Cour suprême, a renvoyé le chef de l'État, le président Mathieu Kérékou à l'exercice de ses fonctions et ordonné que procès-verbal en soit fait et déposé à son greffe.

Cette investiture a connu la participation de tous les corps constitués de la nation, des membres du corps

(Lire la suite à la page 2)

LETTRE DU PAPE JEAN-PAUL II AUX PRÉTRES POUR LE JEUDI SAINT 2001 LA RÉCONCILIATION SACRAMENTELLE

LE VÉRITABLE HÉRITAGE DU GRAND JUBILÉ EST L'EXPÉRIENCE D'UNE RENCONTRE PLUS INTENSE AVEC LE CHRIST

Chers Frères dans le sacerdoce !

1. Au jour où le Seigneur Jésus fit à l'Église le don de l'Eucharistie et où, avec elle, il institua notre sacerdoce, je ne saurais manquer de vous adresser — comme c'est désormais la tradition — quelques mots, qui se veulent des mots d'amitié et, je dirais d'intimité, désirant ainsi partager avec vous l'action de grâce et la louange.

Lauda, Sion, Salvatorem, / lauda ducem et pastorem, / in hymnis et canticis! Oui, vraiment, il est grand, le mystère dont nous avons été faits les ministres. Mystère d'un amour sans limites car « ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'au bout» (Jn 13, 1); mystère d'unité qui venant des sources de la vie trinitaire, regaillit sur nous pour nous faire «ans par le don de l'Esprit» (cf. Jn 17), mystère de la divine diaconie qui conduit le

Verbe fait chair à laver les pieds de sa Créature! montrant que le service est la voie principale de toute relation authentique entre les hommes: «Comme je t'ai fait, faites-vous aussi...» (cf. Jn 13, 15).

De ce grand mystère, nous avons été faits, à un titre spécial, les témoins et les ministres.

2. Ce Jeudi saint est le premier après le grand Jubilé. L'expérience que nous avons faite avec nos communautés, en célébrant spécialement la miséricorde, deux mille ans après la naissance de Jésus, devient maintenant un stimulant pour la poursuite de notre marche. Duc in altum! Le Seigneur nous invite à

repartir au large en nous fiant à sa parole. Mettons à profit l'expérience jubilaire et poursuivons notre engagement de témoins de l'Évangile avec l'enthousiasme que suscite en nous la contemplation du visage du Christ!



En effet, comme je l'ai souligné dans la lettre apostolique Novo millennio inuite, il faut repartir de lui pour nous ouvrir en lui, avec les cris «inexplicables» de l'Esprit (cf. Rm 8, 26), à l'étreinte du Père : «Abba, Père» (Gá 4, 6). Il faut repartir de lui pour redécouvrir la source et la logique profonde de notre fraternité: «Comme je vous ai aimés, vous aussi aimez-vous les uns les autres» (Jn 13, 34).

3. Je désire aujourd'hui exprimer à chacun d'entre vous mes remerciements pour ce que vous avez fait durant l'Année jubilaire afin que le peuple qui vous est confié ressente plus intensément la présence salvatrice du Seigneur ressuscité. Je pense aussi en cet instant au travail que vous accomplissez chaque jour, travail souvent caché qui, sans accéder aux feux de la rampe, fait avancer le Règne de Dieu dans les consciences. Je vous dis mon admiration pour ce ministère discret, tenace, créatif, bien qu'il soit parfois traversé par les larmes de l'âme que Dieu seul voit et qu'il «recueille en ses autres» (cf. Ps 55, 9). Ministère d'autant plus digne d'estime qu'il est davantage éprouvé par les résistances d'un monde largement sécularisé, qui expose l'action du prêtre aux embûches de l'épuisement et du découragement. Vous

(Lire la suite en pages 8 et 9)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT
NICÉPHORE DIEUDONNÉ SOGLO :

FAIRE DU 06 AVRIL 2001 JOURNÉE DE DEUIL POUR LA DÉMOCRATIE BÉNINOISE

Béninois, Béninois, chers compatriotes,

Les rideaux sont tombés sur la mascade des élections présidentielles de mars 2001. Comme chacun sait, cette farce électorale a été caractérisée par des fraudes massives et systématiques, par un achat éhonté des consciences, par un tripotage scandaleux des chiffres. La Cour constitutionnelle, notre institution de référence et de recours, en dépit des nombreuses et évidentes irrégularités, les coupures multiples et mystérieuses d'électricité dans la salle informatique, des contradictions grossières dans les chiffres des inscrits, a néanmoins proclamé, le 28 mars 2001, dans l'étonnement, la frustration, la colère et l'indignation quasi générale, les résultats dits «provisoires» mais en fait définitifs du deuxième tour des présidentielles.

Ceux pour qui l'alternance démocratique, aspiration légitime de l'écrasante majorité du peuple béninois, est synonyme de remise en cause de leurs priviléges et de cessation de leurs méfaits, ont tout mis en œuvre pour contrecarrer la volonté populaire de changement. Mais, à terme, la volonté des peuples dépasse les calculs des individus.

Pour nous, n'ayant rien à cacher dans nos placards, le Pouvoir n'a jamais été une fin en soi. Il est plutôt un moyen de servir le peuple au sein duquel nous avons vu le jour et qui nous a tant donné. C'est pourquoi, je me suis désisté pour le second tour afin de ne pas apporter ma caution à la consécration en cours contre les intérêts du peuple béninois.

Le président de l'Assemblée nationale, Maître Adrien Houngbédji, ayant aussi vu venir ce qui se tramait contre notre peuple a pris la décision qu'il fallait. Se désister et laisser la mouvance dite «présidentielle» face à elle-même. Je le félicite pour sa perspicacité et son courage.

L'histoire du XX^e siècle qui vient de s'achever montre qu'en politique, les reconversions sont très difficiles voire impossibles. C'est ainsi que, de même qu'il serait impossible à un chef d'État comme Pinochet par exemple, d'instaurer une démocratie en Amérique latine, il serait impossible à un homologue de le faire en Afrique. Chacun d'entre nous doit savoir, les dirigeants encore plus que les autres, qu'on rend toujours compte un jour des actes qu'on a posés, car il y en a que les Nations refusent d'oublier. Ce sont les crimes imprescriptibles. L'actualité de ces tout-derniers jours en montre un exemple éloquent en Yougoslavie.

Chers compatriotes,

Pour mettre notre pays dans la triste situation qui est aujourd'hui la sienne, et parvenir à leur dessin machiavélique, nos adversaires n'ont rien négligé:

• Le gonflement scandaleux des listes électorales dans certaines de nos contrées, spécialement dans le septentrion. Cette tactique a été mise en œuvre pour constituer en cas de besoin, une réserve substantielle pour leur candidat et servir encore pour les élections locales.

• La discordance et l'incohérence des listes électorales retenues successivement

par la Commission électorale nationale autonome (CENA) et la Cour constitutionnelle. Le ridicule qui a tenu lieu d'élection chez nous, n'ont pas craint de s'attaquer à l'une des seules choses à laquelle l'intégration des fraudes n'a pas encore directement touché : la liste électorale. Nos adversaires l'ont fait varier à volonté. C'est ainsi que le nombre des électeurs est passé de 3 139 405 pour la CENA à 2 748 479 puis à 3 034 471 pour la Cour constitutionnelle au premier tour et à 3 152 365 toujours pour la même Cour au deuxième tour.

• Les votes effectués dans des sacs de jute et non dans des urnes transparentes dans nombre de bureaux de vote dans l'Atacora.

• La création de 76 bureaux de vote partis, non autorisés par la CENA dans le même département de l'Atacora.

• La disparition pure et simple d'urnes dans des localités qui nous sont réputées inviolables, jetées dans des marécages ou cachées dans des maisons.

• La reprise pure et simple de beaucoup de procès-verbaux de vote lors de leur acheminement vers les CED, etc.

Tous les recours, les plaintes argumentées et les prises de position dûment étayées, de nombreuses sources ont été balayées du revers de la main. Nous avons été tous traités de mauvais perdants, sinon pire.... Beaucoup ignorent hélas aujourd'hui, que notre pays, comme beaucoup d'autres, sont comme des maisons de verre; tout a presque se sait. Or, notre jeune démocratie a besoin d'institutions solides, crédibles qui doivent être «Comme la femme de César, insoupçonnable». Au deuxième tour, la mascarade a atteint des sommets inégalés dans une démocratie naissante. Les autorités administratives, préfets, sous-préfets, maires de nombreuses communes, forces de sécurité sont rentrés dans la danse. C'est ainsi que:

• Les criseurs publics, la télévision publique, la radio d'Etat, ont multiplié les communiqués assortis de menaces à peine voilées, invitant après la clôture de la campagne et même le jour du scrutin, les électeurs à sortir pour remplir leur «devoir civique».

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien	5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur	10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amis	20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse	100 F CFA
TARIFS D'ABONNEMENTS PAR AVION	
Colonies	3.720 F CFA
(République du Bénin)	
Compte	5.760 F CFA
C.C.P. 12-76	5.760 F CFA
C.O.T.O.N.O.U	5.760 F CFA
Directeur de Publication	9.000 F CFA
BARTHÉLEMY	9.480 F CFA 10.200 FF
ASSOGBA CAKPO	10.200 F CFA 10.200 FF
Dépôt légal n° 919	8.520 F CFA 8.520 FF
Tirage : 4.500 exemplaires	12.600 F CFA 12.600 FF

Imprimerie Notre-Dame • Tél. (229) 32-12-07 • Fax : (229) 32-11-19 — E-mail : lacroixbenin@excite.fr
Cotonou (République du Bénin)

ET LA ROUE
TOURNE

(Suite de la première page)

diplomatique et autorités politico-administratives, les têtes couronnées du pays ainsi que les couches sociales. Ce qui est frappant à, plus d'un titre est la participation de délégations étrangères de haut niveau venues des États-Unis d'Amérique, de la France, d'Israël..., rehaussée par la présence physique de dix chefs d'Etats de la sous-région à savoir : John Kufuor du Ghana, Omar Bongo du Gabon, Abdoulaye Wade du Sénégal, Mamadou Tandja du Niger, Laurent Gbagbo de la Côte d'Ivoire, Olusegun Obasanjo du Nigeria, Ange Félix Patasse de la République Centrafricaine, Gnassingbé Eyadéma du Togo et Alpha Oumar Konaré du Mali. Cette kyrielle de chefs d'Etat a donné à la cérémonie un cachet et un caractère inédits.

• Les forces de l'ordre pénétraient dans maisons, alliaient sur les marchés pour déloger les citoyens et les contraindre, comme sous un régime totalitaire, à aller voter.

• La CENA, pourtant dirigée par un juriste, malgré la démission de 9 de ses membres a poursuivi les opérations électorales, en violation flagrante des articles 5,8 et 11 de son propre règlement intérieur. Ces articles stipulent que l'assemblée plénière ne peut se réunir valablement que si les 2/3 de ses 25 membres sont présents et qu'aucune décision ne peut être valablement prise au niveau du bureau en l'absence du président et du vice-président.

Pendant ce temps, rappelant les pires moments d'un passé honni, une chasse féroce à l'homme était menée contre de paisibles citoyens accusés de véhiculer le décret d'ordre de boycott du second tour que l'opposition a lancé.

Or ne pas sortir pour aller voter est un choix citoyen. Une question de libre arbitre. Ne pas aller voter est une manière d'exprimer sa désapprobation et son dégoût devant le faux et le mensonge. C'est une attitude politique responsable. Elle a été payante car, malgré toutes les pressions, seuls 44,07% des électeurs inscrits sur la liste CENA sont censés être sortis pour élire le troisième président de l'ère du renouveau démocratique au Bénin.

Des actes de violence, de graves violations des droits de l'homme et des libertés publiques ont été enregistrées sur toute l'étendue du territoire national. C'est notamment ainsi que le député Valentin Somassi a été sauvagement molesté et tué au mépris de sa dignité d'homme libre et en violation de son immunité parlementaire. Aujourd'hui, le Pouvoir cherche à l'accabler en fabriquant un flagrant délit pour couvrir ses exactions.

Chers compatriotes, Béninois, Béninois,

En dépit de cette farce électorale qui vient de s'achever, en dépit des mensonges et montages grossiers, en dépit des violences et provocations diverses, je vous prie avec insistance de garder votre calme, votre dignité et votre aspiration à un Bénin meilleur. Je vous invite à la patience. Un

(Lire la suite à la page 6)

C'était un véritable ballet présidentiel dans une ambiance de fête pour lequel rien n'a été négligé par les organisateurs. Accueil solennel des hautes personnalités et autres invités par la fanfare de la gendarmerie, honneurs militaires, coups de canon au moment de la prestation de serment, animation culturelle, présence admirable des cavaliers du septentrion. Ce fut un des moments de joie et de gaîté où tee-shirts et tissus uniformes variés à l'effigie du président Kérékou s'entremêlaient, sans oublier les fanions aux couleurs nationales qu'agitaient les populations venues très nombreuses vivre l'événement.

La sécurité était au rendez-vous. Ils étaient présents partout, les hommes en tenue, toutes catégories confondues et sous l'œil vigilant du haut commandement militaire, des hauts responsables de la sécurité et de la défense nationale. Même à l'aide d'hélicoptère, Les forces de l'ordre étaient là, variées. Et pour cause !

Nombreux étaient en effet les Béninois et les Béninois à se demander si cette investiture allait se dérouler dans la liesse, au regard des péripeties et intrigues qui avaient jalonné l'élection de Mathieu Kérékou, notamment le deuxième tour du scrutin auquel il convient d'ajouter la déclaration du candidat malheureux Nicéphore Dieudonné Soglo appelant ses militants, ses sympathisants et le peuple béninois à faire de ce vendredi 06 avril, jour de l'investiture, une journée nationale de deuil pour la démocratie béninoise. (Lire déclaration à la page 2).

Dans son discours d'investiture (*lire discours à la page 7*) après avoir été élevé à la dignité du Grand Maître de l'ordre, le président Mathieu Kérékou a notamment dit : « *Aujourd'hui que la parenthèse de l'élection présidentielle de mars 2001 est fermée, je voudrais inviter toutes les Béninois et tous les Béninois de tous âges et de toutes conditions à plus de sagesse et à plus de grandeurs d'âme afin que triomphe contre vents et marrées notre processus du renouveau démocratique. Béninois et Béninois... unissons-nous pour bâtir ensemble un Bénin nouveau dans la paix et la solidarité nationale.* »

Puisse-t-il en être ainsi pour la consolidation de la démocratie béninoise et la prospérité durable du Bénin.

Guy Dossou-Yovo

ECHO DE NOS DÉPARTEMENTS... ECHO DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

LES ORPHELINATS DE L'ATACORA
ONT BESOIN D'AIDE ET DE
SOUTIEN

Ils sont cent-quarante filles et garçons orphelins en pension complète à l'orphelinat des sœurs des Saints Innocents à Natitingou. À ces enfants orphelins confrontés naturellement aux vicissitudes de la vie, il s'agit de redonner espoir et confiance en l'avenir. Selon un adage populaire, celui qui n'attend plus rien mène une vie qui n'a plus de sens. Or, nous devrons nous battre contre ce fatalisme érigé comme une arme face au malheur. C'est bien sûr la nécessité qui a motivé la création de l'orphelinat des Saints Innocents à Natitingou. L'établissement est à but caritatif.

Un élan enraciné de générosité qui porte au service des faibles et des pauvres. Voilà comment les sœurs religieuses de l'orphelinat exercent humblement leur pastoral en observant sans faille l'engagement qui commande leur vie.

Une action humanitaire d'une telle envergure ne saurait laisser indifférent qu'en soit. Ainsi, une délégation départementale conduite par le préfet, Monsieur Edouard André Ouin-Ouro a visité, jeudi 29 mars dernier, l'orphelinat des Saints Innocents de Natitingou. Au cours de sa visite, la délégation officielle a été renforcée dans son appréciation positive de l'impact considérable du travail accompli par les sœurs religieuses. Le préfet et les membres de sa suite ont alors remis à la direction de l'orphelinat des dons offerts par des structures administratives locales et par des opérateurs économiques de la place.

Cette initiative, indique-t-on, s'inscrit dans le cadre du soutien périodique que les autorités départementales apportent aux enfants en situation difficile, pris en charge par des centres d'accueil. Ces dons en nature et en épées, sont composés en gros d'une enveloppe de cinquante mille (50.000) francs, de cartons de savon, de fournitures scolaires, de bidons d'eau de Javel.

Les responsables de l'orphelinat ont adressé leurs remerciements aux autorités et présentent quelques doléances dont les plus importants sont d'ordre sanitaire.

ATLANTIQUE - LITTORAL

L'ACCÈS DES MALADES DU SIDA
AUX MÉDICAMENTS ANTI-VIH
DEVENU UNE RÉALITÉ

Le Bénin vient de bénéficier du soutien du Fonds de solidarité thérapeutique international (FSTI) pour améliorer la prise en charge des personnes vivant avec le VIH-Sida. La signature de la Convention de partenariat entre le FSTI et le gouvernement du Bénin a eu lieu le mardi 3 avril dernier au ministère de la santé publique à Cotonou. Grâce à ladite Convention, il sera désormais possible aux malades du sida d'avoir accès aux anti-rétroviraux. Les deux parties signataires étaient représentées, côté béninois par Madame Marina d'Almeida Massougbodji, ministre de la santé publique, et pour le FSTI, par Jean Elie Malkin, directeur du Fonds de solidarité thérapeutique international. La Convention, d'une durée de deux ans renouvelable, a pour objectif d'aider le Bénin à la mise en place d'un programme d'accès aux anti-rétroviraux sur la base de critères cliniques, biologiques, socio-économiques et de bonne observation du traitement du sida.

Selon M. François Mimin, ambassadeur de France au Bénin, la contribution française au lancement des activités du FSTI au Bénin est de 790 millions F CFA. Ce faisant, a ajouté l'ambassadeur de France

son pays la France a souhaité montrer sa volonté de mobiliser aux côtés de ses partenaires des financements significatifs pour des programmes d'aide à la prise en charge y compris thérapeutique en matière de lutte contre le sida.

Pour le ministre de la santé, la progression de l'épidémie au Bénin générant de plus en plus de personnes infectées montre l'urgence d'un soutien actif et efficace à ces dernières. C'est dans cette perspective que s'inscrit le programme d'accès des malades du sida aux médicaments anti-VIH, a précisé le ministre de la santé.

Pour sa part, le gouvernement du Bénin contribuera à hauteur de 200 millions de F CFA. La mise en place de ce programme est de nature à encourager un plus grand nombre de personnes à se faire dépister. Le ministère de la santé publique estime que le coût du traitement variera entre 1.000 F et 20.000 F par mois, en fonction du statut socio-économique du patient.

BORGOU-ALIBORI

MÉNINGITE :
300 DÉCÈS ENREGISTRÉS

L'épidémie de méningite qui sévit depuis environ deux mois dans les départements du Borgou et de l'Alibori semble gagner du terrain en dépit des moyens importants déployés en vue de contrer le fléau. Déjà trois cent (300) personnes sont décédées dans toute cette région du Bénin. Des suites de l'épidémie de méningite, indique-t-on au MISP.

Dans le Borgou, a-t-on appris à la direction départementale de la santé à Parakou 877 cas ont été enregistrés dont 61 décès, soit un taux de mortalité, ou de léthalité de 7%. Dans le département de l'Alibori, 95 personnes sont mortes sur 1842 cas déclarés (soit 5,2% de léthalité).

Plus de 440.000 doses de vaccin ont été déjà utilisées depuis le déclenchement de la maladie, ainsi que 23.100 ampoules de chloramphénicol huileux pour la prise en charge des malades.

Le directeur départemental de la santé, M. Soulé Abdoulaye, a déploré la situation et s'est dit préoccupé par le nombre de victimes malgré les efforts déployés sur le terrain par les agents vaccinateurs. En effet, pour redéfinir de nouvelles stratégies de lutte en vue d'une prompte et décisive riposte contre l'épidémie, une équipe conjointe de la DDS, de l'OMS, de la Direction nationale de la protection sanitaire du MSP et de la CDC/Atlanta a sillonné le septentrion pour faire une analyse de la situation afin d'endiguer le mal. Les docteurs Montse Soriani et Pratima Raghunathan de CDC/Atlanta ont offert dans ce cadre, 300.000 doses de vaccin anti-méningococcique pour renforcer la couverture vaccinale au niveau des deux départements.

MONO - COUFFO

DES MALFRATS BRÛLÉS VIFS

Destin tragique : celui de ces individus qui au lieu de placer le travail à la première place dans la vie sociale comme source de vraie richesse, se livrent malheureusement au vol à main armée, aux actes de banditisme, et au braquage sur les axes routiers de notre pays. Les effets pervers de la pauvreté et du chômage ne suffisent pas à justifier ces

graves dérives morales. Ce sont bien au contraire des actes considérés comme des délits et en conséquence, réprimés par la justice. Avec tous les moyens mobilisés au cours de l'année 2000 pour combattre la criminalité alors galopante dans le pays, on ne pouvait guère s'imaginer que ces maux persisteraient encore cette année, même si le phénomène connaît dans son ensemble un recul.

Quelques cas pris au hasard montrent si besoin en était qu'il reste beaucoup à faire avant de baïsser notre garde.

À Klouékanmè, le nommé Désiré Houan, trente ans, bandit de grand chemin pris en flagrant délit de vol et de vol, a été brûlé vivant, en février dernier, à Agbago.

Le malfrat s'était introduit dans une boutique après en avoir forcé la serrure pour y voler des bouteilles de boissons alcoolisées et la somme de 100.000 F CFA. Il a tenu en respect la gérante qui y passait la nuit. Pendant que son compagnon ramassait les objets, Désiré Houan tentait vainement de violer la femme. Celle-ci cria au secours quand les deux malfrats ont pris la fuite avec le butin.

À Bohicon (Zou), un voleur de pare-brise a été brûlé et calciné le 15 mars dernier au carrefour de Sodohomé.

Ils étaient deux bandits surpris en train d'enlever le pare-brise d'un camion. Dans leur fuite, ils ont blessé deux habitants du quartier Véhou qui les poursuivaient.

À Djougou (Donga), deux importants braqueurs soigneusement préparés ont été perpétrés à Tchawi (sous-préfecture de Ouaké) et à Natohou circonscription urbaine de Djougou). Dans la première opération était visé le comptable de la CLCAM de Sémèré. Le second braquage était dirigé contre des passagers voyageant à bord d'un car du Burkina Faso. Les malfrats ont réussi à leur arracher une somme de six millions de francs environ.

OUÉMÉ - PLATEAU

SCOLARISATION : AMÉLIORER
LES CONDITIONS DE VIE DANS
TOUS LES FOYERS DES JEUNES
FILLES

Une sous-scolarisation qui se traduit actuellement par un taux peu satisfaisant de 39,13% pour ce qui concerne les filles. Or par rapport à la population totale béninoise, estimée à 6,5 millions d'habitants, 52% sont de sexe féminin.

C'est pourquoi la scolarisation des filles constitue aujourd'hui un des défis majeurs à relever pour permettre au Bénin d'avancer résolument dans la voie du progrès économique et socio-culturel.

Dans un pays où une importante couche de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, les conditions de vie font que ça ne peut être autrement. La volonté d'apprendre et de s'en sortir existe. En effet lorsqu'elles sont placées dans les mêmes conditions de scolarisation les filles obtiennent souvent des résultats meilleurs que les garçons. Plusieurs raisons concourent à cette différence : pour les filles, l'école est souvent le moyen d'échapper aux contraintes familiales, tandis que leur éducation, plus stricte que celle dispensée aux garçons, les prépare mieux aux exigences du système scolaire.

C'est prenant en compte tous ces paramètres et bien d'autres encore que l'Etat ainsi que les partenaires au développement et les organisations non gouvernementales

multiplient et coordonnent leurs initiatives en vue d'une élévation rapide du taux de scolarisation des filles.

Dans ce cadre, la dernière action en date menée par le ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique consiste en la remise de matériel informatique au Foyer des jeunes filles dans chaque département : à Parakou le 9 mars, à Ouidah le 27 mars, à Porto-Novo le 28 mars 2001, pour ne citer que ces exemples.

Évalué à près de 200 millions de F CFA, le lot de matériel offert à chaque foyer comporte notamment un micro-ordinateur et accessoires, deux postes téléviseurs dont un à écran géant, une antenne parabolique, un véhicule de type Peugeot 505, un réfrigérateur, un congélateur, une moto Yamaha 80, un retro-projecteur et plusieurs autres matériels de loisir.

Cet effort appréciable consenti par les pouvoirs publics contribuera sans doute, à l'amélioration progressive des conditions de vie et de travail dans nos foyers de jeunes filles.

ZOU - COLLINES

IFESH ASSISTE DES ÉCOLES
DESHERITÉES

Aujourd'hui, tout le monde est unanime sur la valeur fondamentale de l'investissement dans l'éducation de base, et en particulier dans l'éducation des filles.

L'attention accordée au développement de l'enfant au moins jusqu'à l'âge de huit ans est primordiale de l'avis des spécialistes, pour aider les enfants à réaliser toutes leurs potentialités. En particulier lorsqu'on satisfait le droit d'une jeune fille à l'éducation, on lui confère un pouvoir, on lui donne un éventail de choix plus vaste, on lui permet d'exercer plus de contrôle sur sa propre vie et on lui ouvre plus de potentialités, pour exercer pleinement ses droits démocratiques. Il est inévitable, les études le confirment, que l'éducation de la femme ait un effet positif indéniable sur la société et le développement économique et socioculturel.

Dans le peloton de tête des défenseurs de cette noble cause, on peut citer entre autres, l'UNESCO, institution spécialisée des Nations unies, la Banque mondiale. Cette dernière, après la publication des résultats de ses recherches qui démontrent les effets producteurs, de l'enseignement primaire, a vu augmenter l'influence de son plaidoyer en faveur d'investissements financiers dans l'éducation. Cette volonté politique anime plusieurs partenaires au développement du Bénin. Nous retiendrons aujourd'hui l'exemple de la Fondation internationale pour l'éducation et l'auto-assistance au Bénin (IFESH-Bénin). La Fondation intervient au Bénin depuis 1993 pour la formation continue des enseignants en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique dans son projet FETT. IFESH appuie également des projets d'écoles dont les objectifs sont de faire de l'école d'aujourd'hui un acteur à part entière dans le processus de développement.

La représentante-résidente d'IFESH au Bénin est Madame Cynthia Taha.

Au titre des réalisations récentes, IFESH a remis aux circonscriptions scolaires de Savalou et de Cissas-Zoumè une enveloppe globale de 3.580.000 F CFA à 73 écoles primaires publiques.

Dans la même période un chèque de 4.250.000 F CFA a été également remis à la circonscription scolaire de Natitingou pour 86 projets d'école dans l'Atacora et la Donga.

É. Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

CHASSE ET CHASSEURS DANS L'HISTOIRE DES HULA (SUITE ET FIN)

Nous avons déjà vu dans la première livraison la problématique de l'existence de la chasse en pays hula, l'identité des chasseurs, l'abondance et la variété du gibier ainsi qu'une partie de la pratique cynégétique.

Le chasseur qui l'organise invite tous ses homologues de la région. Il est tenu, la veille du jour du *dinsi*, d'aller à la chasse, non pas seulement pour en ramener de la viande destinée aux ripailles de cette cérémonie, mais pour accomplir, en somme, une sorte de rituel cynégétique.

Le jour fixé, la cérémonie commence chez le chasseur lui-même, tôt le matin, en présence d'autres chasseurs et de curieux, devant le *Clanmankpa*. Le maître de cérémonie en la circonstance est souvent un vieux chasseur qui a eu lui-même à l'accomplir auparavant. Celui qui subit la cérémonie s'agenouille devant son *Clanmankpa*. Le maître de cérémonie s'empare d'une calebasse (*dakâ*) d'eau placée depuis la veille à côté du *Clanmankpa* où sont déposés du piment de Guinée, des noix de kola et une bouteille de liqueur. Il fait alors semblant de lui donner à boire cette eau lustre en la lui portant sept fois aux lèvres. Il lui en fait boire des gorgées au huitième geste, considéré comme celui du bonheur, de la félicité. Le rythme cérémonial *hungan* tonne fort, agrémentant cette phase préliminaire capitale qui n'a, en soi, rien de distractif à proprement parler. Sa durée est beaucoup plus courte que celle du rituel suivant plus spectaculaire, plus animé, plus bruyant, et assurément plus public. N'a-t-il d'ailleurs pas lieu à la place publique ou *toplîn* au milieu d'un grand cercle constitué d'une multitude de curieux venus d'un peu partout et de nombreux chasseurs arrivés pour la plupart avec leurs fusils pour des démonstrations et expositions de toutes sortes ?¹⁰ Seul le chasseur à l'honneur vient sans son arme que lui apportera pour la circonstance le vieux chasseur, maître de cérémonie. C'est des mains de ce dernier qu'il la reçoit devant tout le public. Le même tam-tam continuera à animer les festivités par son rythme *hungan* durant toute la journée.

Le premier à entrer en scène est bien évidemment le chasseur qui a organisé la cérémonie. Une fois qu'il a reçu son arme des mains de son maître de circonstance, le vieux chasseur, il se met à exécuter des pas de danse reconstituant les gestes et comportements qui lui ont permis de tuer le fauve dont la mort est à l'origine de cette grande rencontre. Il prend son temps, fait durer le suspense jusqu'au moment où il simule le tir fatal au fauve¹¹.

À tour de rôle et parfois à plusieurs reprises, les autres chasseurs dansent également selon le même registre de mimiques, en rajoutant d'autres figures inventées pour agrémenter la cérémonie et distraire davantage la foule. La reconstitution des scènes de chasse

vécues par chaque chasseur est entrecoupée de danses, de contorsions et de grimaces de toutes sortes ainsi que de chansons et de récits de brousse en rapport avec la situation conflictuelle entre l'homme et l'animal. Il est loisible, à l'occasion, d'entendre raconter la vie des animaux, leurs métamorphoses, leurs fréquentations des marchés une fois transformés en êtres humains, leurs comportements devant les méthodes occultes d'invisibilité des chasseurs, la rencontre avec des monstres et autres manifestations bizarres auxquelles ils sont en proie dans la brousse. Ils racontent aussi, en les imitant, les danses des animaux sauvages et l'expression de leur visage. Quelques chasseurs en profitent pour présenter des morceaux de choix en matière de démonstrations magiques et de prestidigitation pour donner au public médusé, une idée de l'immensité de leur puissance occulte¹².

Seuls sont sur la scène pour leurs prestations, les chasseurs. Ils dansent, chantent, s'adonnent à des mimiques et autres prestations. Le public qui forme le cercle à l'intérieur duquel se déroulent les manifestations, est tenu d'être à l'écoute, et il serait dangereux de briser l'espace de voisining. Il assiste sans participer.

Des ripailles agrémentent les manifestations dans une ambiance survoltée de réjouissances populaires particulières et d'interminables ovations et acclamations. On rit à gorge déployée, on crie, on se déroule. Des commentaires fusent de toutes parts ; on cherche à identifier tel ou tel chasseur à l'accoutrement bizarre et aux prestations singulières. La cérémonie se termine en fin d'après-midi pour permettre à ceux venus de loin de rejoindre à temps leurs villages respectifs.

Un chasseur n'accomplit qu'une seule fois dans sa vie cette cérémonie, dut-il avoir sur plusieurs fois des fauves ; et elle ne se fait qu'au premier fauve tué. Au-delà des apparences, c'est-à-dire de tout aspect distractif, elle a valeur d'un rituel sacré de passage de la catégorie des chasseurs ordinaires à celle des grands maîtres, des seigneurs de la brousse. Cérémonie d'admission dans l'élite de la chasse, rite de soustraction aux effets néfastes de l'esprit vengeur du fauve tué, le *dinsi* est un indicateur du haut degré de puissance occulte du chasseur. En effet, un homme ordinaire ne saurait s'attaquer efficacement à ces rois de la brousse que sont parmi les animaux, le lion, le léopard, le buffle, etc. Son caractère public est destiné à présenter les grands chasseurs, officiellement au peuple pour qu'il les connaisse et leur reconnaîsse désormais leur place dans la société.

Les chasseurs ne sont pas les seuls pourvoyeurs en viande du monde hula. D'autres techniques d'acquisition pacifiques sont utilisées par des non chasseurs comme la capture ou le simple

ramassage de certains animaux comme les tortues.

Le pays hula est réputé pour ses tortues, nombreuses et variées, du fait du contexte écologique diversifié (mares, marécages, étangs, lacs, lagunes, fleuves et mer).

L'abondance des tortues varie beaucoup d'une région à l'autre du monde hula. La quasi-totalité des Hula utilisent le mot *oko* pour désigner la tortue. Terre de rencontre entre Hula et Mina surtout, Nicoué-Conji dans la région de Grand-Popo ne compte que trois espèces de tortue : *huklo* ou tortue de mer (différent du luth beauoup plus volumineux) ; *toklo* ou tortue d'eau douce ; *zogbéklo* qui vit dans des marécages et des étangs. Les deux premières interviennent dans l'ordinaire des populations, la troisième, rarement consommée, dans le traitement des maladies. Elle est peu succulente, moins charnue et si minuscule par rapport aux deux autres qu'une seule personne pourrait la consommer sur place. Il est rare que les gens d'ici capturent le luth ou éhu, la plus volumineuse des tortues. Le luth ou tortue *luth*, est une tortue marine épiphagique et cosmopolite pouvant peser dans certaines eaux marines jusqu'à 500 kg. C'est le géant des chéloniens actuels. Elle pond toujours la nuit, entre 1 h et 2 h du matin, dans des trous qu'elle vient creuser dans le sable de la plage. Elle s'empresse de les refermer pour rejoindre la mer afin d'échapper aux convoitises des riverains qui en raffolent¹³.

Alors que leurs voisins de Nicoué-Conji ne consomment que très peu la tortue *zogbéklo*, ceux d'Ewé-Conji en raffolent tout en sachant qu'elle est moins grosse, moins charnue et moins succulente que *toméklo*. Si les habitants de Jonji consomment très peu eux aussi le *zogbéklo* pour les raisons précédemment évoquées, il en va autrement du *toklo* et du *klo* qui désigne ici beauoup plus une espèce précise de tortue. La première leur est fournie par le Mono, la deuxième leur l'Océan Atlantique. Ici comme ailleurs, le *zogbéklo* garde sa place en matière de pharmacopée. En dépit de son odeur peu agréable, la tortue marine *klo* n'est pas moins consommée.

Des conditions écologiques particulières (configuration de la mer et du Mono à ce endroit où se trouve l'embouchure, marécages et étangs, etc.) ont fait de Doclobô, village que la mer a pratiquement fin d'engloutir, le paradis des tortues. Les habitants en débrouillent au moins six variétés dont les cinq premières, consommées sont d'origine marine : ce sont le luth (*éhu ou hu*, *amadou*, moins volumineuse, plus succulente que *hu*, la reine des tortues. *Abobô*, juteuse, agréable à consommer même jusqu'à la carapace qui, bouillie, devient molle ; plus petite que les trois précédentes, *akpako* offre à ses consommateurs, une chair ferme et très agréable à manger. Moins consommée que toutes les autres est la très petite *klo*,

pourtant relativement plus sollicitée dans l'ordinaire des populations que la minuscule *zogbéklo* dont il a déjà été précédemment question. Au début de l'occupation du site, Doclobô n'a pas moins d'une dizaine de variétés de tortues.

Les Hula font partie des plus grands consommateurs de tortues en République du Bénin. Celles-ci se caractérisent par leur inégale répartition dans l'espace et le temps, leur inégale présence dans l'ordinaire des populations. Si leur acquisition appartient plus à une activité de ramassage que de la chasse proprement dite ; et s'il arrivait à un chasseur de s'emparer d'une tortue, il l'aurra fait comme tout le monde sans que cela relève nullement de son domaine de spécialité.

Il en est de même des gros escargots ou achatines qui, sans être abondants vivent parfois dans le sous-bois. Consommés de nos jours par des Hula revenus chez eux après un long séjour hors de leur région, ils ne l'étaient pas, semble-t-il, durant la période précoloniale.

CONCLUSION

Ce long développement sur la chasse et autres techniques d'acquisition de petits animaux, contraste avec la faiblesse numérique des chasseurs qui ne constituent, en réalité, qu'une infime minorité par rapport à l'effectif de ceux qui s'adonnent à l'activité commune ou dominante : la pêche. Nous l'avons vu ainsi pour montrer que la suprématie de cette dernière n'a pas étouffé les activités cynégétiques qui existent bel et bien dans cette société, contrairement à ce que l'on pourrait croire d'emblée. Le dynamisme des chasseurs, leur puissance occulte, l'intensité de leurs activités sont toutefois loin de faire des hommes de l'eau qui sont à leur manière les Hula, des spécialistes exclusifs de la chasse.

¹⁰ Informations reçues de Félicien VITTO à Toklanhon (région de Grand-Popo).

¹¹ Informations communiquées par Tosavi FANU MÉBNU, toujours de Toklanhon.

¹² Félicien VITTO, informateur déjà cité.

¹³ Informations de Agnidié AKOVI, ménagère et de Adévi ADAHIN, ménagère et commerçante, tous deux de Nicoué-Conji

A. Félix IROKO

CONNAISSEZ-VOUS L'IMPRIMERIE NOTRE-DAME

01 BP : 105 • Tél. (229) 32-12-07

Fax (229) 32-11-19

203, Rue des Missions sise

derrière l'église Saint-Michel ?

L'ESSAYER,

C'EST L'ADOPTER !

UN PEU DE DISTRACTION

LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 3 / 2001

1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	7	x	y	=	—	—	=	5
2	+	+	;	:	;	;	+	
3	a	—	—	=	+	=	c	
4	=	—	—	=	=	=	=	
5	—	—	—	7	+	—		
6	+	—	—	+	+	—		
7	+	—	—	—	—	—		
8	=	—	—	=	=	=		
9	14	—	b	=	—	—	=	7

TEXTE DE PRÉSENTATION

Le jeu consiste à compléter les cases vides par des nombres entiers positifs ou égaux à 1 ainsi qu'à trouver pour les lettres des valeurs entières positives supérieures ou égales à 1 de façon à effectuer les opérations dans l'ordre indiqué, aussi bien horizontalement qu'verticallement.

INDICATIONS

— Montrer que y ainsi que c ne peuvent prendre que deux valeurs.

Lesquelles ?

— Combien ce jeu admet-il de solutions ?

RÉSOLUTION

Consultons le tableau A ci-contre où les cases portent leurs valeurs en fonction des lettres :

3^{me} ligne : a-y ≥ 1 = y ≤ a-1 ; c ≥ y + 1

Quelles sont ces valeurs ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9
7	x	y	=	7y	—	7y	=	5
+	+	;	:	:	;	:	+	
a	—	a-y	=	y	+	c-y	=	c
=	—	—	—	—	—	—	—	=
7-a	—	a	=	7	+	c-2	=	5+c
+	—	—	—	+	+	—	—	
7-a + a-b	=	b	=	7-b	—	9-b	=	c-2
=	—	—	—	—	—	—	—	=
14	—	b	=	14	—	7-b	=	7

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU MOTS CROISÉS N° 17

paru dans notre livraison n° 768 du 30/03/2001

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	de	bla	te	re					
II	e	cou	te	re	ta				
III	c	o	l	h	o	st	a		
IV	a	les	m	illi					
V	p	iro	que	is					
VI	s	eu	l	utes					
VII	u	r	o	po	ux	ri			
VIII	l	o	se	in	se	m			
XI	em	u	r	a	ie	e			
XII	x	ra	di	eu	x	us			

RÉPONSE AU JEU LES CHIFFRES CODÉS

paru dans notre livraison n° 768 du 30/03/2001

— VOILIER	=	3
— AVION	=	2
— VÉLO	=	4
— VOITURE	=	7

N'oubliez pas votre réabonnement !

Merci.

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

Proverbes

"Qui s'est brûlé avec du lait, souffle sur la crème glacée" (Proverbe turc).

"L'eau chaude n'oublie pas qu'elle a été froide" (Proverbe haoussa).

"Qui a été brûlé par un tison, s'enfuit à la vue d'un ver luisant" (Proverbe indien).

Citations

"La vérité existe, on n'invente que le mensonge".

(Extrait de Pensées sur l'art, du peintre français Georges Braque, 1882-1963). Georges Braque est le promoteur du cubisme avec Picasso.

"Le bonnes étoiles sont moins nombreuses que les mauvaises, et celui qui n'a que sa bonne étoile pour se garer des autobus, fait aussi bien de ne pas traverser la rue". (Mac-Orlan).

L'écrivain français Mac-Orlan, de son vrai nom Pierre Dumarchey, est né en 1882, mort en 1970. Poète, il est aussi un peintre qui a illustré ses livres.

Quelques titres :
— Le Quai des brumes (1927)
— La Bandera (1931)
— Chansons pour accordéon (1953)

Humour

"Quand quelqu'un dit : je me tue à vous le dire... laissez-le mourir" !...

Jacques Prévert (poète français 1900-1977).

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

L'adjectif nu (NU)

Placé derrière le nom, nu s'accorde normalement : aller tête nue (UE), pieds nus (NUS).

Si le mot nu est placé devant le nom, il reste invariable mais il est relié au nom par un trait d'union : marcher nu-pieds (NU).

Une exception : la nue-propriété (NU), propriété sur laquelle une personne autre que le propriétaire a un droit d'usage ou d'habitation. Au pluriel : des nus-propriétés.

chacun" (Michel Cioran, écrivain roumain mort à Paris en 1995).

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Rond (ROND)

On parle de rond-de-cuir (terme ironique), pour désigner un employé de bureau assis le plus souvent sur un coussin circulaire posé sur son siège.

Ronde de jambe : manifestation de politesse exagérée pour essayer de plaire.

En baver des ronds de chapeau : subir de graves inconvénients, des circonstances pénibles.

En rond : en faisant des cercles.

Tourner en rond : au figuré, se trouver dans une situation sans issue.

Enfin, en termes familiers, n'avoir pas le rond : n'avoir pas un sou, être démunis d'argent. On trouve aussi les expressions populaires : sans un rond, pour un rond... gratuitement.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Faux rendez-vous : au Mali c'est une rencontre manquée.

Quand l'un des intéressés fait faux bond, souvent, sans prévenir, c'est un faux rendez-vous. Et bien de plus énervant, voire de décevant qu'un faux rendez-vous.

Femme savante : au Congo, étudiante de l'université ou d'un institut supérieur. Ce terme, teinté souvent d'ironie, qualifie en général un personnage féminin au charme intellectuel, très recherché dans les bars à ce qu'il paraît.

LES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

"Exalter" et "exulter"...

Deux verbes qui se ressemblent par l'orthographe et par la prononciation, mais deux verbes aux sens différents.

Vanter, glorifier quelqu'un ou quelque chose c'est l'exalter (ALTER).

Passionner, enthousiasmer c'est aussi exalter. On dira par exemple : ce match de football a exalté le public.

Ou encore, dans le sens de vanter, glorifier : le conférencier a exalté le courage de la classe ouvrière.

Quant au verbe "exulter" c'est exprimer une grande joie, un grand enthousiasme : la foule exultait en écoutant l'orchestre interpréter des compositions musicales ultramodernes.

AUTOUR D'UN MOT

"Peut-être"

Ne pas confondre l'adverbe "peut-être" avec un trait d'union et la construction "peut-être" sans trait d'union et qui fait au pluriel "peuvent être". L'adverbe peut-être, avec trait d'union, indique le doute, la possibilité.

Exemples : J'irai peut-être te voir demain (avec trait d'union) ; cela ne peut être (sans trait d'union).

NATION

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 22 MARS 2001

La Cour constitutionnelle,

Vu la Constitution du 11 décembre 1990 ;

Vu la loi n° 91-009 du 04 mars 1991 portant loi organique sur la Cour constitutionnelle modifiée par la loi du 17 juin 1991 ;

Vu la loi n° 2000-18 du 03 janvier 2001 portant règles générales pour les élections en République du Bénin ;

Vu la loi n° 2000-19 du 03 janvier 2001 définissant les règles particulières sur l'élection du président de la République ;

Vu la proclamation du 12 mars 2001 et la décision EL-P 01-043 des 12 et 13 mars 2001 relatives au premier tour de l'élection présidentielle du 04 mars 2001 en ce qu'elles arrêtent la liste des candidats habilités à se présenter au second tour du scrutin ;

Vu le décret n° 2001-099 du 12 mars 2001 portant convocation du corps électoral pour le second tour de l'élection du président de la République ;

Vu la décision EL-P 01-051 du 16 mars 2001 donnant acte au candidat Nicéphore Dieudonné Soglo de son désistement pour le second tour du scrutin présidentiel du 18 mars 2001 ;

Vu la décision EL-P 01-053 du 17 mars 2001 ayant ordonné le report de la date du second tour du scrutin présidentiel du 18 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2001-100 du 18 mars 2001 portant report de la date de convocation du corps électoral pour le second tour de l'élection du président de la République ;

Vu la décision EL-P 01-054 des 17 et 18 mars 2001 portant désignation du candidat appelé à se présenter en cas de désistement du candidat Adrien Houngbedji ;

Vu le règlement intérieur de la Cour constitutionnelle ;

Vu la proclamation provisoire, le 28 mars 2001, des résultats de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu les décisions EL-P 01-059 du 02 avril 2001 et EL-P 01-060 du 03 avril 2001 de la Cour constitutionnelle relatives aux demandes d'annulation du second tour du scrutin du 22 mars 2000 par Messieurs Frédéric Aholiatin et Abel Y. Nadohou ;

Considérant qu'aucune contestation relative à la régularité des opérations

électorales n'a été déposée au Greffe de la Cour par l'un des candidats dans les cinq jours de la proclamation provisoire comme le prescrit l'article 49 alinéa 3 de la Constitution; qu'en conséquence,

PROCLAME définitivement élu président de la République, Monsieur Mathieu Kérékou ;

DIT, conformément à l'article 47 alinéa 2 de la Constitution, et suite à la décision DCC 96-017 du 5 avril 1996 déclarant non conforme à la Constitution le serment prêté le 04 avril 1996 et la reprise du serment le 06 avril 1996, que le mandat du président de la République en exercice expire le 05 avril 2001 à minuit et qu'il est tenu de faire sur l'honneur une déclaration écrite de tous ses biens et patrimoine adressée à la Chambre des Comptes de la Cour suprême en application de l'article 52 de la Constitution;

DIT que le mandat de Monsieur Mathieu Kérékou, élu président de la République, prend effet pour compter du 06 avril 2001 à 00 heure;

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

COUR CONSTITUTIONNELLE

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
DU 22 MARS 2001

RÉSULTATS DU SCRUTIN DU 22 MARS 2001 POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Inscrits : 3.152.365 Bulletins nuls : 149.416

Votants : 1.707.604 Suffrages exprimés : 1.533.795

Suffrages annulés : 24.393

Nom et Prénoms	Nombre de voix obtenues	Pourcentage
Mathieu KEREKOU	1.282.855	83,64
Bruno Ange-Marie AMOUSSOU	250.940	16,36
TOTAL	1.533.795	100,00

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT NICÉPHORE DIEUDONNÉ SOGLO

(Suite de la page 2)

lutte politique est par essence continue et la nôtre se poursuivra plus que jamais.

Béninois, Béninois, chers compatriotes

Je vous invite à considérer le jour de la prestation de serment comme un jour de deuil pour notre démocratie et à en faire un jour de prière et de recueillement.

J'exhorte tous ceux dont les droits de citoyens ont été bafoués avant, pendant et après les présentes élections à se faire connaître afin que, ensemble, nous puissions nous organiser pour défendre nos libertés et l'avenir de nos enfants.

Nous avons à présent l'impérieux devoir de défendre et de restaurer une démocratie véritable, de barrer la route à toute forme d'autocratie, à la corruption généralisée et légalisée, au pillage éhonté de richesses de notre peuple et d'empêcher les auteurs et complices de nous ramener à un passé douloureux fait de chaos, d'exclusion, de misère et de pauvreté. Je vous assure que dans ce combat nous ne sommes pas seuls et abandonnés. Beaucoup de choses que certains croient cachées sont connues de par le monde.

Je vous demande de rester vigilants et mobilisés. Ne vous laissez à aucun moment intimider par des actes de provocation et par des forces publiques de sécurité. Sachez qu'un très grand nombre parmi eux partagent vos pénibles conditions de vie. Sachez aussi qu'aucune force au monde ne peut résister à la soif de liberté et de dignité d'un peuple mobilisé. Les plus dures dictatures se sont cassées les dents contre la volonté des peuples et les couches d'exploiteurs les plus voraces ont abandonné la partie. Les idées dominantes aujourd'hui, ne sont ni la dictature ni la démocratie tropicalisée, mais la liberté et l'amélioration des conditions de vie des peuples.

Ne tombez pas dans le piège que vous tendent ceux qui se prétendent des apôtres de la paix mais qui, très curieusement, sont armés jusqu'aux dents et agitent tous les jours des rumeurs de complots et d'assassinations. Ils veulent vous pousser vers le désespoir et la violence aveugle afin d'assouvir leur soif de vengeance sous le couvert de maintien de l'ordre.

Encore une fois, je vous exhorte au calme, à la sérénité.

Je vous exhorte aussi à l'espérance car je demeure persuadé que cette Nation ne peut pas se construire par une moitié de ses fils contre l'autre moitié. C'est pour cette raison que j'ai prononcé, de façon constante depuis plusieurs années, mais en vain, le dialogue et la réconciliation. D'une façon ou d'une autre, je suis convaincu qu'ils s'imposeraient, car la renaissance de notre pays est à ce prix.

Vive la démocratie,

Vive le Bénin,

Je vous remercie.

DISCOURS D'INVESTITURE DE KÉRÉKOU

Mesdames et Messieurs,

Maintenant que la Cour Constitutionnelle a constaté et consacré la volonté souveraine du peuple béninois par la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle de mars 2001, la vie quotidienne reprend ses droits. Et nous voici, nous Béninois et Béninois appelés à poursuivre résolument notre marche en avant au coude à coude et en rangs serrés pour affronter les défis inhérents à la noble et exaltante œuvre de l'unification d'un Bénin nouveau démocratique, moderne et prospère. En cette circonstance, mes premières pensées vont à Dieu tout-puissant dont j'implore aujourd'hui une fois encore, la bienveillance et la bénédiction pour faire du quinquennat qui commence ce jour, vendredi 6 avril 2001, l'instrument efficace de sa volonté pour que règne chez nous, au Bénin, la paix sociale, l'unité nationale, la stabilité politique, la concorde fraternelle de bien-être pour chacun et pour tous. Je voudrais également m'acquitter d'un devoir patriotique, celui d'adresser mes sincères remerciements à tout le peuple béninois pour avoir su administrer, à la face du monde et devant l'histoire, une nouvelle preuve éclatante de sa maturité politique, de son civisme et de son esprit républicain avéré. Je lui sais gré d'avoir écouté la voie de la raison, de n'avoir pas cédu à la tentation de l'irréparable et d'avoir affiché un comportement responsable et digne à certains moments critiques du processus électoral. Ce faisant, il a manifesté son attachement profond et indéfectible aux options et aux valeurs fondatrices du renouveau démocratique qui a ouvert pour notre pays, en février 1990, la voie de la modernité et de la prospérité dans la paix, l'unité, la stabilité, la concorde et



la cohésion nationale. Je me dois aussi d'exprimer ma très vive et chaleureuse félicitation à toutes les institutions de la République en particulier, la Cour constitutionnelle, la Haac, la Céna, les forces de sécurité publique et de défense nationale qui ont constamment veillé au maintien de l'ordre durant le déroulement des opérations électorales. Ainsi, et dans le juste respect de la légalité constitutionnelle, elles ont assumé les compétences et prérogatives qui leurs sont dévolues par la Constitution du 11 décembre 1990, le code électoral et les lois de la République. Grâce à leur sens aigu de responsabilité et leur loyauté républicaine, elles ont épargné notre pays de l'impasse et de l'aventurisme. C'est pourquoi, la Nation béninoise doit leur en être reconnaissante.

A toutes les Béninois et à tous les Béninois qui ont répondu positivement à mon appel, accepté de partager ma vision pour le Bénin nouveau et qui l'ont manifesté par leurs suffrages massifs et francs, je leur dis merci du fond du cœur. L'occasion m'a été donnée d'apprécier hautement sur toute l'étendue du territoire national l'efficacité remarquable des structures qui sont les groupes et comités, les mouvements, les associations, les organisations et les partis politiques qui ont fortement soutenu ma candidature et œuvré avec succès à notre victoire salutaire nationale. À cet égard, je porte ici un témoignage de satisfaction et de reconnaissance à l'endroit des structures d'organisation et d'animation de ma campagne, la direction nationale de campagne, les coordinations départementales et sous-coordinations locales, qui ont su, grâce à leur dynamisme et leur engagement motivé, contribué à notre succès commun national.

Mes remerciements vont également aux journalistes et aux animateurs de nos médias nationaux qui ont été les acteurs efficaces de diffusion des informations relatives au

processus électoral. Je les félicite tout particulièrement d'avoir pu braver les difficultés de toutes sortes dans la pleine conscience de leur responsabilité et des exigences leur déontologique. Pour éclairer sainement l'opinion publique dans un souci d'objectivité et d'impartialité qui mérite d'être souligné et salué. Quoiqu'on dise, enfin, il me revient aussi le devoir de remercier tous les candidats, ici présents ou empêchés à l'élection présidentielle de mars 2001 pour leur participation active de qualité à la compétition électorale dans le respect scrupuleux des règles du jeu démocratique. Ils ont tous fait preuve d'un courage politique qui honore leurs militants et leurs sympathisants. À cet égard, ils méritent notre admiration nationale. Aujourd'hui que la parenthèse de l'élection présidentielle de mars 2001 est fermée, je voudrais inviter toutes les Béninois et tous les Béninois de tous âges et de toutes conditions à plus de sagesse et à plus de grandeur d'âme afin que triomphe contre vents et marées notre processus du renouveau démocratique. Béninois et Béninois, les élections présidentielles de mars 2001 sont terminées. Unissons-nous pour bâtir ensemble un Bénin nouveau dans la paix et la solidarité nationale. En ce qui me concerne, je renoue devant Dieu, devant le monde et devant l'histoire, mon engagement solennel d'être le président de toutes les Béninois et de tous les Béninois, sans distinction de leur appartenances ethniques, régionales et sans considération de leur sensibilité politique. De même, je réitère mon serment de fidélité aux valeurs de la démocratie, aux institutions républicaines et ma ferme détermination à consolider, dans notre pays le Bénin, la paix, la fraternité, la solidarité et la concorde nationale. Dans l'œuvre exaltante d'édification nationale qui incombe au peuple béninois tout entier sans exclusion, j'en appelle à l'esprit patriotique de toutes les filles et tous les fils

du Bénin pour qu'ensemble, nous conjuguions harmonieusement nos intelligences, nos actions et nos efforts pour engager notre pays dans la voie radieuse de la modernité et de la prospérité. Ainsi, nous pourrons opérer les mutations quantitatives et qualitatives permettant de pérenniser notre démocratie, consolider la paix sociale et l'unité nationale, faire prévaloir durablement la bonne gouvernance, enrayer la corruption et garantir l'épanouissement moral et la promotion de notre jeunesse dont il nous faut redonner l'espérance en nous attelant ardemment aux tâches de production sans esprit de défaitisme et de trahison. Me voici au terme de mes propos. Aussi voudrais-je exprimer au nom du peuple béninois et de ses institutions républicaines, mes sentiments de sincère gratitude aux éminents chefs d'Etat ici présents, à nos hôtes de marque des pays frères et amis venus partager notre joie et nous témoigner leur sympathie et leur soutien agissant et significatif à plus d'un titre. Je voudrais leur réaffirmer l'engagement ferme de notre pays, le Bénin, à promouvoir une coopération dynamique fondée sur la complémentarité, un partenariat de type nouveau et notre foi inaltérable dans la nécessaire intégration de nos économies fragiles face aux incertitudes et aux défis multiples de la mondialisation et de la globalisation. En ce début du 21^{ème} siècle et du 3^{ème} millénaire, en souhaitant à nos illustres chefs d'Etat, à nos hôtes de marque et tous les membres de leur délégation, bon retour dans leur pays respectif, je déclare solennellement et bien haut, qu'à l'instar du deuxième quinquennat, le troisième quinquennat est aussi placé sous le signe de la protection de Dieu.

Vive le renouveau démocratique !

Vive le Bénin !

Vive la coopération et la solidarité inter-africaine !

Vive la coopération internationale !

« Je vous remercie. »



Président Kuffuor (Ghana)



Président Konaré (Mali)



Président Wade (Sénégal)



Président Patassé (RCA)



Président Bongo (Gabon)



Président Eyadéma (Togo)



Président Gbagbo (RCI)



Président Tandja (Niger)



Pdt Compaoré (Burkina Faso)



Pdt Obasanjo (Nigeria)



RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LA RÉCONCILIATION SACRAMENTELLE

LE VÉRITABLE HÉRITAGE DU GRAND JUBILÉ EST L'EXPÉRIENCE D'UNE RENCONTRE PLUS INTENSE AVEC LE CHRIST

(Suite de la première page)

le savez bien : cet engagement quotidien est précieux aux yeux de Dieu.

En même temps, je désire me faire l'écho du Christ, qui nous appelle à développer toujours davantage nos rapports avec lui. « Voici que je me tiens à la porte, et je frappe » (Ap 3, 20). Annonceurs du Christ, nous sommes avant tout invités à vivre en intimité avec lui : il n'est pas possible de donner aux autres ce que nous n'avons pas nous-mêmes ! Il y a une soif du Christ qui, malgré tant d'apparences contraires, émerge dans la société contemporaine, se manifeste au milieu des incohérences de nouvelles formes de spiritualité, se dessine même lorsque, sur les grands problèmes éthiques, le témoignage de l'Église devient un signe de contradiction. Cette soif du Christ — consciente ou non — ne peut être apaisée par des paroles vides. Seuls les témoins authentiques peuvent répandre de manière crédible la parole qui sauve.

4. Dans la Lettre apostolique Novo millennio inuenta, j'ai dit que le véritable héritage du grand Jubilé est l'expérience d'une rencontre plus intense avec le Christ. Parmi les nombreux aspects de cette rencontre, il me plaît aujourd'hui de choisir, pour la présente réflexion, celui de la réconciliation sacramentelle : c'est d'ailleurs un aspect qui a été au centre de l'Année jubilaire, notamment parce qu'il est intimement lié au don de l'indulgence.

Je suis sûr que vous aussi en avez fait l'expérience dans les Églises locales. Il est certain qu'ici, à Rome, l'affluence importante de personnes qui se sont approchées du sacrement de la miséricorde a été l'un des phénomènes les plus manifestes du Jubilé. Même des observateurs laïcs en ont été impressionnés. Les confessionnaux de Saint-Pierre, comme ceux des autres Basiliques, ont été comme « pris d'assaut » par les pèlerins, souvent contraints de suivre de longues files et d'attendre patiemment leur tour. Et l'intérêt montré pour ce sacrement par les jeunes lors de la semaine splendide de leur Jubilé a été particulièrement significatif.

5. Vous savez bien qu'au cours des dernières décennies ce sacrement a été marqué, pour plus d'un motif, par une certaine crise. C'est précisément pour affronter cette crise que fut réuni en 1984 un Synode dont les conclusions furent synthétisées dans l'exhortation apostolique post-synodale Reconciliationis mysterium et paenitentia.

Il serait naïf de penser que la pratique plus intense du sacrement du pardon au cours de l'Année jubilaire



constitue à elle seule la preuve d'une inversion de tendance désormais acquise. Mais il y a eu là un signal encourageant. Il nous pousse à reconnaître que les exigences profondes de l'esprit humain, auxquelles répond le dessein de salut de Dieu, ne peuvent pas être effacées par des crises temporaires. Il faut recevoir comme une indication d'en haut ce signal jubilaire et en faire le motif d'une nouvelle audace pour proposer à nouveau le sens et la pratique de ce sacrement.

6. Mais ce n'est pas tellement sur le problème pastoral que je veux m'attarder. Le Jeudi saint, journée spéciale de notre vocation, nous invite à réfléchir surtout sur notre «être» et en particulier sur notre chemin de sainteté. C'est de ce dernier que découle aussi l'élan apostolique.

Et bien, en regardant le Christ lors de la dernière Cène, en le voyant se faire « pain rompu » pour nous, se pencher en humble service aux pieds des Apôtres, comment ne pas éprouver, avec Pierre, le même sentiment d'indignité devant la grandeur du don reçu ? « Tu ne me laveras pas les pieds, non, jamais ! » (Jn 13, 8). Pierre avait tort de refuser le geste du Christ. Mais il avait raison de s'en sentir indigne. Il est important, en cette journée par excellence de l'amour, que nous sentions la grâce du sacerdoce comme une surabondance de miséricorde.

Est miséricorde l'absolue gratuité avec laquelle Dieu nous a choisis : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis » (Jn 15, 16).

Est miséricorde la condescendance avec laquelle il nous appelle à œuvrer comme ses représentants, tout en nous sachant pécheurs.

Est miséricorde le pardon qu'il ne nous refuse jamais, pas plus qu'il ne le refusa à Pierre après le reniement.

d'en prendre plus vivement conscience dans son dialogue émouvant avec Jésus après la résurrection. Avant de lui conférer la charge pastorale, le Maître pose la question embarrassante : « Simon, fils de Jean m'aimes-tu plus que ceux-ci ? » (Jn 21, 15). Celui qui est interpellé est celui-là même qui quelques jours plus tôt l'a renié à trois reprises. On comprend bien le ton humble de sa réponse : « Seigneur tu sais tout ; tu sais bien que je t'aime » (ibid., v. 17). C'est en fonction de cet amour conscient de sa fragilité, amour professé avec autant de tremblement que de confiance que Pierre reçoit le ministère : « Sois le berger de mes agneaux », « sois le pasteur de mes brebis » (ibid. vv. 15.16.17). C'est en fonction de cet amour, fortifié par le feu de la Pentecôte, que Pierre pourra accomplir le ministère reçu.

9. N'est-ce pas aussi au cœur d'une expérience de miséricorde que naît la vocation de Paul ? Personne n'a ressenti autant que lui la gratuité du choix du Christ. Son passé de persécuteur acharné de l'Église sera toujours une brûlure en son esprit : « Moi, je suis le plus petit des Apôtres, je ne suis pas digne d'être appelé Apôtre, puisque j'ai persécuté l'Église de Dieu » (1 Co 15, 9). Et pourtant, loin de réduire son enthousiasme, ce souvenir lui donnera des ailes. Plus on a été entouré par la miséricorde plus on sent le besoin d'en témoigner et d'en rayonner. La «voix» qui l'atteint sur le chemin de Damas le porte au cœur de l'Évangile, et elle le lui fait découvrir comme amour miséricordieux du Père qui se réconcilie le monde dans le Christ. À partir de là, saint Paul comprendra également le service apostolique comme ministère de réconciliation : « Tout cela vient de Dieu ; il nous a réconciliés avec lui par le Christ, et il nous a donné pour ministère de travailler à cette réconciliation. Car c'est bien Dieu qui, dans le Christ, réconciliait le monde avec lui ; il effaçait pour tous les hommes le compte de leurs péchés, et il mettait dans notre bouche la parole de la réconciliation ». (2 Co 5, 18-19).

10. Chers prêtres, les témoignages de Pierre et de Paul contiennent de précieuses indications pour nous. Ils nous invitent à vivre avec le sens d'une infinie gratuité le don du ministère : nous n'avons rien mérité, tout est grâce ! L'expérience des deux Apôtres nous invite en même temps à nous abandonner à la miséricorde de Dieu, pour lui remettre nos fragilités avec un sincère repentir, et reprendre avec sa grâce notre chemin de sainteté. Dans la Lettre Novo millennio inuenta, j'ai indiqué l'engagement à la sainteté comme le premier point d'un sage «programme» pastoral. C'est l'engagement fondamental de tous les croyants, à plus forte raison le nôtre (cf. nn. 30-31) !

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

À cette fin, il est important pour nous de redécouvrir le sacrement de la Réconciliation comme moyen fondamental de notre sanctification. Nous approcher d'un frère prêtre pour lui demander l'absolution que nous-mêmes donnons tant de fois à nos fidèles nous fait vivre cette grande et consolante vérité: avant même d'en être les ministres, nous sommes les membres d'un unique peuple, un peuple de «sauvés». Ce que disait saint Augustin de sa charge épiscopale vaut aussi pour le service presbytéral: «Ce que je suis pour vous me terrifie, mais ce que je suis avec vous me console; car pour vous je suis évêque, avec vous, je suis chrétien. Le premier titre est celui d'une charge, le second, d'une grâce. Celui-là désigne le péril, celui-ci, le salut» (Serm. 340, 1). Il est beau de pouvoir confesser nos péchés, et d'entendre la parole qui est comme un baume qui nous inonde de miséricorde et nous remet en chemin. Seul celui qui a ressenti la tendresse de l'étreinte du Père, telle que l'Évangile la décrit dans la parabole de l'enfant prodigue — «il courut se jeter à son cou et il le couvrit de baisers!» (Lc 15, 20) —, seul celui-là peut transmettre aux autres la même chaleur, quand de destinataire du pardon il en devient le ministre.

11. Demandons donc au Christ, en cette sainte journée, de nous aider à redécouvrir pleinement, pour nous-mêmes, la beauté de ce sacrement. Jésus lui-même n'a-t-il pas aidé Pierre dans cette découverte? «Si je ne te lave pas, tu n'auras point de part avec moi» (Jn 13, 8). Bien sûr, à ce moment-là Jésus ne se référait pas directement au sacrement de la Réconciliation, mais d'une certaine manière il l'évoquait, faisant allusion au processus de purification que sa mort rédemptrice allait engager et que l'économie sacramentelle allait appliquer aux individus dans la suite des siècles.

Ayons donc recours avec assiduité, chers prêtres, à ce sacrement, pour que le Seigneur puisse purifier constamment notre cœur en nous rendant moins indignes des mystères que nous célébrons. Appelés à rendre présent le visage du Bon Pasteur, et donc à avoir le cœur même du Christ, nous devons, plus que les autres, faire notre l'intense supplication du psalmiste: «Crée en moi un cœur pur, ô mon Dieu, renouvelle et raffermis au fond de moi mon esprit» (Ps 50, 12). Le sacrement de la Réconciliation, irremplaçable pour toute vie chrétienne, se présente aussi comme

soutien, orientation et remède de la vie sacerdotale.

12. Le prêtre qui fait pleinement l'expérience joyeuse de la réconciliation sacramentelle trouve tout naturel de redire à ses frères les paroles de Paul:

«Nous sommes les ambassadeurs du Christ, et par nous c'est Dieu lui-même qui, en fait, vous adresse un appel. Au nom du Christ, nous vous le demandons, laissez-vous réconcilier avec Dieu» (2 Co 5, 20).

Si la crise du sacrement de la Réconciliation, que je viens de mentionner, dépend de multiples facteurs — de l'amoindrissement des sens du péché à la perception appauvrie de l'économie sacramentelle par laquelle Dieu nous sauve —, nous devons peut-être reconnaître que parfois a jouer aussi en défaveur du sacrement un certain affaiblissement de notre enthousiasme ou de notre disponibilité dans l'exercice de ce ministère exigeant et délicat.

Il faut au contraire et plus que jamais le faire redécouvrir au peuple de Dieu. Il est nécessaire de dire avec fermeté et conviction que le sacrement de Pénitence est la voie ordinaire pour obtenir le pardon et la rémission des péchés graves commis après le baptême. Il est nécessaire de célébrer le sacrement le mieux possible, dans les formes liturgiques prévues, pour que soit pleinement conservé son caractère de célébration de la miséricorde divine.

13. Pour nous rendre confiance dans la possibilité d'une reprise de ce sacrement, il y a non seulement une nouvelle urgence de vie spirituelle qui, malgré bien des contradictions, refait surface dans beaucoup de milieux sociaux, mais aussi le vif besoin de rencontres interpersonnelles, qui s'affirme peu à peu chez beaucoup de personnes en réaction à une société anonyme et massificatrice, qui condamne souvent à l'isolement intérieur même quand elle entraîne dans un tourbillon de relations professionnelles. Assurément, on ne doit pas confondre la confession sacramentelle avec la pratique d'un soutien humain ou d'une thérapie psychologique. Toutefois il ne faut pas sous-estimer le fait que, bien vécu, le sacrement de la Réconciliation joue sûrement aussi un rôle «humanisant», qu'il conjugue tout à fait avec sa valeur première de réconciliation avec Dieu et avec l'Église.

Il est important que, de ce point de vue aussi, le ministre de la réconciliation accomplisse bien sa charge. Sa capacité d'accueil, d'écoute, de dialogue, sa disponibilité jamais démentie, sont des éléments essentiels pour que le ministre de la réconciliation puisse se manifester dans toute sa valeur. L'annonce fidèle, sans jamais aucune réticence, des exigences radicales de la Parole de Dieu doit toujours s'accompagner d'une grande compréhension et d'une grande délicatesse, à l'imitation de l'attitude de Jésus envers les pécheurs.

14. Il faut aussi donner toute son importance à la forme liturgique du sacrement. Le sacrement prend place dans la logique de communion qui caractérise l'Église. Le péché lui-même ne comprend pas à fond si on le considère seulement comme une affaire «privée», oubliant qu'il concerne inévitablement la communauté entière et qu'il diminue son degré de sainteté. À plus forte raison, le don du pardon, dont la logique sacramentelle repose sur l'union profonde qui subsiste entre le Christ Tête et ses membres, exprime un mystère de solidarité surnaturelle.

Faire redécouvrir cet aspect de «communion» du sacrement, notamment à travers des liturgies pénitentielles communautaires qui se concluent par la confession d'absolution individuelles, est d'une grande importance, car cela permet aux fidèles de mieux percevoir la double dimension de la réconciliation et l'engage davantage à vivre leur chemin pénitentiel dans toute sa richesse régénératrice.

15. Reste par ailleurs le problème fondamental d'une catéchèse sur le sens moral et sur le péché, qui fasse prendre plus clairement conscience du caractère radical des exigences évangéliques. Il existe malheureusement une tendance minimaliste qui empêche que le sacrement porte tous les fruits souhaitables. Pour beaucoup de fidèles, la perception du péché n'est pas mesurée à l'aune de l'Évangile, mais à celle des «lieux communs» de la «normalité» sociologique, qui laisse penser que l'on n'est pas particulièrement responsable de ce que «tout le monde fait», encore moins si c'est légalisé sur le plan civil.

L'évangélisation du troisième millénaire doit résoudre la question de l'urgence d'une présentation vivante,

complète, exigeante, du message évangélique. Le christianisme que l'on doit viser ne peut se réduire à un médiocre engagement à vivre honnêtement selon des critères sociologiques, mais il doit tendre véritablement à la sainteté. Nous devons relier avec un nouvel enthousiasme le chapitre V de *Lumen gentium*, qui traite de la vocation universelle à la sainteté. Ètre chrétien signifie recevoir un «don» de grâce sanctifiante qui ne peut pas ne pas se traduire par un «engagement» à répondre personnellement dans la vie quotidienne. Ce n'est pas par hasard que j'ai cherché toutes ces années à promouvoir à une plus grande échelle la reconnaissance de la sainteté, dans tous les milieux où elle s'est manifestée, afin que puissent être offerts à tous les chrétiens de multiples modèles de sainteté et que tous se rappellent qu'ils y sont personnellement appelés.

16. Chers frères prêtres, allons de l'avant dans la joie de notre ministère, sachant que nous avons à nos côtés Celui qui nous a appelés et qui ne nous abandonne pas. Que la certitude de sa présence nous soutienne et nous console !

À l'occasion du Jeudi saint, nous sentons encore plus vivement sa présence lorsque nous nous mettons en contemplation émue de l'heure où Jésus, au Cénacle, s'est donné lui-même à nous sous le signe du pain et du vin, anticipant sacramentellement le sacrifice de la Croix. L'an dernier, j'ai voulu vous écrire du Cénacle même, à l'occasion de ma visite en Terre sainte. Comment oublier ce moment émouvant? Je le revis aujourd'hui, non sans tristesse pour la situation si tourmentée dans laquelle continue de plonger la terre du Christ.

Notre rendez-vous spirituel pour le Jeudi saint est encore là, au Cénacle, tandis que, réunis autour des évêques, dans les cathédrales du monde entier, nous vivons le mystère du Corps et du Sang du Christ et que nous faisons mémoire avec reconnaissance des origines de notre sacerdoce.

Dans la joie du don immense qu'ensemble nous avons reçu, je vous embrasse tous et je vous bénis.

Joannes Paulus II

Du Vatican, le 25 mars 2001, quatrième dimanche de Carême, en la vingt-troisième année de mon pontificat.



RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

NOCES D'OR SACERDOTALES DU PÈRE PAUL-HENRY DUPUIS

Les cinquante années de sacerdoce et d'apostolat missionnaire du père Paul-Henry Dupuis ont été célébrées dans une chaleureuse allégresse, tant à Tori qu'à Kpovié, les tout-premiers villages où ce missionnaire exerce son apostolat.

Mais la palme revient au petit village d'Acadjamé qui, étant le lieu de résidence actuelle du père Dupuis, a tenu à manifester sa reconnaissance envers celui qui, depuis près d'un demi-siècle, est devenu, à plus d'un titre et sans exagérer, le père de tous les habitants de ce village... qu'ils soient chrétiens ou non.

C'était le 17 février dernier à Acadjamé même. À l'Eucharistie présidée par Monseigneur l'archevêque de Cotonou et à laquelle participaient de nombreux prêtres et religieuses, on remarquait au premier rang les représentants de la famille du vénéré jubilaire (notamment ses deux

sœurs), sa majesté le roi de Tori et une forte délégation du diocèse d'Abomey où le père Dupuis œuvra durant une trentaine d'années. Les orateurs rivalisèrent d'éloquence et d'humour pour évoquer le professeur, le missionnaire et l'historien qui, par amour des plus pauvres, s'obstine à vivre dans l'inconfort de ce petit village où, sur crois, les gens ont la tête dure ! Après l'abbé Félix Houssou, curé de Tori et l'abbé Damien Ogué, curé-doyen d'allada, c'est Monseigneur Nestor Assogba qui évoqua sa vieille amitié pour le père Dupuis et qui surtout, voyant (et entendant !) une bruyante cohorte de vodoun et de vodun'si accourus pour le saluer, exprima sa satisfaction pour cette heureuse cohabitation entre chrétiens et vodoun'si.



Les adeptes de shango, de dan, de sakpata... et même les zangbeto ont participé à la fête



Le couvre-chef traditionnel sur la tête et la récade en main et qui venaient de lui être offerts, le père Dupuis en train d'esquisser quelques pas de danse

Impatients de participer à la fête, les adeptes de shango, de dan ou de sakpata avaient envahi le lieu saint... sans même attendre l'rite misse est !

Monseigneur l'archevêque saisit donc cette opportunité pour rappeler que l'héritage ancestral du culte vodun ne peut être banni inconsidérément : en effet, ce qui pendant des siècles a géré, discipliné et uni les familles et royaumes de ce pays recèle assurément des valeurs à partir desquelles, en sauvegardant ce qu'il y a de meilleur, les chrétiens vivront et parta-

geront une foi plus riche, plus originale, mieux adaptée à leur propre culture.

L'effervescente ardeur que les sakpata'si, les dan'si, les onishango et même les zangbeto déployèrent dans leurs danses et acrobaties durant l'après-midi, montra ainsi le bien-fondé des bonnes relations entretenues de longue date avec celui qu'ils appellent volontiers «babu wa...to mitin... notre père !».

C'est le fruit de nombreuses visites dans les «vodounkpmé», de longues conversations avec les vodun'si, de patientes enquêtes, voire même d'interviews qui furent judicieusement exploitées par les reporters européens de T.V.5 ou les Brésiliens d'El Globo. Nous sommes heureux, pour notre part, de saluer en la personne du père Paul-Henry Dupuis un fervent disciple de Monseigneur Daga et du père Aupiais.

Tout ceci, les villageois d'Acadjamé l'ont bien compris. En effet, en leur nom à tous, chrétiens ou non, le chef de la collectivité familiale, Dah Atindogbé Logbo Alfred, selon le rituel ancestral des descendants d'Adja-Tado, remit solennellement au père Dupuis le «couvre-chef» traditionnel et la récade, attributs symboliques des chefs de famille.

Très ému, le père... entra dans la danse ! Il ne pouvait mieux exprimer sa jubilation.

Encore une fois, toute l'équipe de la rédaction vous souhaite à vous, père Paul-Henry Dupuis, fidèle et précieux collaborateur de «La Croix du Bénin», un joyeux anniversaire et, surtout, une bonne et solide santé pour la gloire de Dieu.

Barthélémy A. Cakpo

OBSÈQUES DE LA SŒUR CÉCILE EVELYNE DAVAKAN, (O.C.P.S.P.)

Il existe des moments où la sagesse n'inspire aucune réflexion, tellement l'événement survenu mérite recueillement.

Oui, c'est le moment de le dire car notre chère sœur Evelyn vient de nous quitter dans sa cinquante-quatrième année.

La messe de ses funérailles a été concélébrée par LL. EE. NN. SS. Nestor Assogba, archevêque de Cotonou, Antoine Ganéy, évêque de Dassa-Zoumè, Clét Félibio, évêque de Kandi qu'entouraient, pour la circonstance, une vingtaine de prêtres. Y ont pris part de nombreux religieux, religieuses, aspirants et aspirantes, postulants et postulantes ainsi que plusieurs novices sans compter les parents et la multitude des fidèles.

Dans son homélie, l'archevêque de Cotonou a mis un accent particulier sur le dévouement de sœur Cécile pour les pauvres. En effet, sœur Cécile s'est

donnée corps et âme dans la congrégation des sœurs Oblates Catechistes Petites Servantes des Pauvres (O.C.P.S.P.).

Poursuivant son homélie, Monseigneur Assogba a évoqué des difficultés rencontrées par la fille Davakan avant d'entrer au postulat. Sa famille n'a pas voulu qu'elle devienne religieuse : un de ses oncles voulait lui donner un mari et elle refusa catégoriquement préférant «l'époux» des époux.

C'est son amour pour les indigents qui l'a conduite aux noces éternelles. Sa sollicitude pour les personnes âgées, les pauvres de Jésus-Christ, fait d'elle un exemple pour les Sœurs Oblates Catechistes Petites Servantes des Pauvres.

Monseigneur Assogba a insisté sur les talents de sœur Cécile qui, comme sa sainte patronne Cécile, est très douée pour le hantier.

Comme pour rendre un hommage mérité à celle qui était très sollicitée et appréciée par le groupe des compositeurs et solistes de hanyé, la chorale Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus de l'institut a harmonieusement exécuté les chants de hanyé tout au long des funérailles.



Sœur Cécile Evelyn DAVAKAN
O.C.P.S.P.

Une forte délégation du diocèse d'Abomey était de la partie. Elle est venue intercéder en vue de confier l'âme de sœur Cécile à la bonté du Seigneur. L'assistance très reueuille a prié pour sœur Cécile. Que sa mort soit source de nombreuses vocations sacerdotales et religieuses pour le Bénin.

Ce décès afflige toutes les Sœurs O.C.P.S.P. qui viennent de perdre une de leurs.

À la fin de la messe, lecture a été faite du message de Son Eminence Bernardin Cardinal Gantin. Celui-ci a loué les qualités de sœur Cécile qui a passé un an à Rome (1992-1993).

Après dix-neuf ans de vie religieuse bien accomplie, la sœur Cécile est partie rejoindre ses intrépides aînées dans l'institut des O.C.P.S.P. : mère Saturnine Alapini, sœur Placide Dahoui, Marie-Jeanne Gandaho, Véronique Ahouéié...

Daigne le Seigneur lui accorder de contempler sa face en fidèle servante. Amen !

Alain-Marius CRECEL
Aspirant

POLITIQUE — DIPLOMATIE**GUERRES AFRICAINES
ET CULTURE DE PAIX**

Il y a un peu plus de dix ans, au début des années 1990, le multipartisme — sinon la démocratie — a été instauré en Afrique, à peu près en même temps que s'achevait la guerre froide avec la chute du mur de Berlin. On pouvait — raisonnablement ? — espérer que s'ouvrirait alors pour le continent une ère de paix et de développement. C'est l'inverse qui s'est produit.

Jamais les conflits n'ont été aussi nombreux en Afrique, qu'il s'agisse de guerres inter-éthniques ou de guerres civiles. C'est à partir de ce constat décourageant que l'Institut japonais des affaires internationales (JIIA) a organisé en février à Tokyo un colloque sur les moyens de promouvoir sur le continent « une culture de paix » axée sur la prévention et la résolution des conflits. Le colloque a réuni une centaine de participants japonais et étrangers, surtout africains, parmi lesquels l'ancien président du Nigeria, le général Abdulsalami Abubakar (qui assura la transition entre la dictature du général Sani Abacha et l'élection de l'actuel chef de l'Etat, Olusegun Obasanjo), l'ancien président du Mali, le général Ahmadou Toumani Touré, l'ancien ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire Amara Essy, et le professeur Ibrahim Gambari, sous-secrétaire général de l'ONU.

Les organisateurs avaient souhaité que l'accent soit mis sur le rôle que la société civile (ONG, syndicats, associations, églises) pouvait et devait jouer dans la promotion d'une « culture de paix ». Le général Abubakar s'est montré prudent : la société civile, a-t-il dit, est à la fois « un espoir et une menace ». Son action conforte la démocratie et la prise en compte des intérêts de tous les citoyens, mais elle peut aussi être « négative » et « engendrer le chaos ». D'autant plus peut-être, a-t-il souligné, que les sociétés civiles africaines, pauvres en général, ont tendance à chercher un soutien financier à l'étranger et sont parfois ainsi considérées comme « favorisant les intérêts de leurs bailleurs de fonds qui sont souvent originaires de l'hémisphère occidental ». Il a conclu en exhortant ceux-ci à s'abstenir de toute ingérence.

**MALI, RCA : DEUX CRISES
RÉSOLUES**

Le général Ahmadou Toumani Touré a pour sa part fait l'histoire de deux crises qui ont été résolues par la négociation, la rébellion touareg au Mali et les mutineries des militaires en République centrafricaine. Il a souligné le rôle important qu'avaient joué au Mali les organisations de femmes et celles des jeunes, qui ont fait office de groupes de pression, dans la négociation du pacte de réconciliation nationale avec les Touaregs, conclu en 1992 alors qu'il était à la tête de l'Etat. La réconciliation consacrée en 1996 par la cérémonie de la « flamme de la paix » au cours de laquelle furent brûlées les armes remises par les combattants touaregs intégrés dans l'armée. Il a de même mis en relief la participation de l'Organisation des femmes croyantes (catholiques, musulmanes et protestantes) dans le processus de rétablissement de l'ordre en RCA — dont il a été le principal acteur — avec la mise en place, en 1997, de la Mission interafricaine des accords de Bangui (MISAB) à laquelle succéda, en 1998, la Mission des Nations unies en RCA (MINURCA).

Le professeur Gambari a évoqué pour sa part le rôle de l'ONU, de l'OUA, de la SADC et de la CEDEAO dans la résolution des conflits, avec leurs succès (en Namibie et au Mozambique), leurs échecs (en Angola et au Rwanda) et les tâches qui restent à accomplir (en République démocratique du Congo et en Sierra Leone notamment). Pour lui, paix et dévelop-

vement sont indissociables. Pour y parvenir, il a énuméré les recettes habituelles : respect des droits de l'homme et justice sociale dans les pays africains, allégement de la dette, augmentation de l'aide publique et encouragement aux investissements privés, ouverture des marchés des produits industriels aux produits africains. Il a, pour terminer, mis en garde contre toute marginalisation de l'Afrique.

L'ancien ministre mauritanien Ahmed Ould Abdallah, représentant spécial de l'ONU au Burundi de 1993 à 1995, a appelé, lui aussi, à une solidarité allant de pair avec la mondialisation. Le slogan « *solutions africaines aux problèmes africains* », a-t-il souligné, « ne saurait être une méthode confortable pour la communauté internationale d'abdiquer ses responsabilités ».

**AFRIQUE DU SUD, RWANDA :
CHÂTIMENT OU RÉCONCILIATION**

La tâche accomplie en Afrique du Sud par la Commission « Vérité et Réconciliation » — un exemple de réussite comme le rétablissement de la paix au Mali et en RCA — a été analysée par un de ses membres, l'avocat blanc Alan Lax (un opposant de longue date à l'apartheid). La création de la commission, a-t-il rappelé, a été inspirée par la conviction qu'une justice pénale (frappant les tortionnaires et autres zélotes de l'apartheid) « ne ferait que satisfaire temporairement une soif de vengeance ». Il a noté — avec regret, semble-t-il — qu'au Rwanda on s'orientait vers une justice de ce type uniquement intéressée à poursuivre des coupables et à obtenir réparation pour les victimes, alors que le vrai problème y est, comme en Afrique du Sud, de parvenir à une réconciliation entre communautés antagonistes (blancs et noirs, hutus et tutsis).

D'autres intervenants ont apporté une réflexion originale sur le « désordre africain », comme le Français Patrick Chabal, professeur au King's College de Londres. La violence des enfants-soldats du RUF en Sierra Leone qui mutilaient la population ne procéda pas, selon lui, de la réurgence d'une barbarie atavique. Il s'agit bien plutôt, a-t-il estimé, d'un aspect de la mutation impitoyable qui bouleverse les sociétés africaines. Aussi bien, a-t-il dit, le héros de ces enfants-soldats est-il « Rambo et non pas une quelconque ancienne divinité africaine ». Avec sa verve habituelle, sans misérabilisme de manière alors, l'écrivain ivoirien Ahmadou Kourouma s'est plus concrètement penché sur le sort narrant de ces enfants-soldats qui est le thème de son dernier roman, *Allah n'est pas obligé*, par Renaudot.

Bien évidemment, le colloque a suscité un certain nombre d'interventions qui se résument à un catalogue de bonnes intentions et d'exhortations incantatoires : instaurer une « bonne gouvernance », défendre la liberté de la presse, éliminer la corruption, etc. Sagement, aucune résolution finale n'a conclu les travaux mais la richesse et la diversité des interventions ont contribué à mettre en lumière les maux dont souffre le continent, et à souligner l'urgence des mesures à prendre pour éviter sa marginalisation.

Claude Wauthier (MFI)

**VINGT MILLE ENFANTS SOLDATS
DANS LES GRANDS LACS**

Recrutés, souvent de force, par toutes les armées et les multiples rébellions de la région, les enfants-soldats seraient près de 20 000 dans les Grands Lacs. Pour la première fois, l'Ouganda a ouvert les portes d'un centre d'entraînement à l'Unicef.

L'assassinat du président Laurent Désiré Kabila, mis sur le compte d'un de ses « Kadogo » — un « petit » en langue swahili —, a remis en lumière le rôle des enfants-soldats dans la guerre qui déchira l'ex-Zaire depuis 1996. À l'exemple des officiers de l'armée patriotique rwandaise qui l'avait porté au pouvoir en 1997, le défunt Laurent Désiré Kabila s'entourait en effet d'enfants-soldats, formés par une discipline de fer.

Certains de ces enfants avaient rejoint volontairement les troupes rwandaises lors de leur avancée sur Kinshasa mais la plupart avaient été enlevés dans l'Est de la Rdc, puis brièvement formés en Ouganda avant de rejoindre le front. Depuis la reprise de la guerre, en 1998, le recrutement force des enfants a repris de plus belle, aussi bien du côté gouvernemental que de celui des mouvements armés par l'Ouganda et le Rwanda dans l'Est et le Nord de la République démocratique du Congo. « En mars dernier, comme je revenais du marché avec une amie à Kisangani, des militaires ougandais se sont mis sur notre chemin. Ils nous ont jetés dans une voiture et nous ont amenés au camp de la forêt. Ils nous ont fouettés avant de nous enfermer dans des chambres différentes », se souvient Rosine, une enfant de 16 ans.

Ayant devenir une caserne ougandaise, la forêt était une entreprise de coupe de bois. Outre la formation aux armes, les jeunes recrues servaient de main-d'œuvre gratuite ; ils étaient obligés d'aller couper du bois dans la forêt et de le ramener au camp. Rosine était également réquisitionnée la nuit. « On me faisait changer de mari à chaque moment. Le matin, il fallait travailler. En cas de refus, on était fouetté », explique-t-elle.

Par deux fois, Rosine a tenté de fuir ses tortionnaires. La seconde fois, elle a trouvé sa famille entière assassinée. Elle est convaincue que les assassins étaient les militaires ougandais partis à sa chasse. Après des semaines de marche dans la forêt équatoriale, Rosine est parvenue à Kampala où elle a trouvé refuge, encerclée, dans un centre catholique.

« Ces enfants viennent de Goma, Bukavu, Béni (ndl : des villes du Kivu), explique le père Michel Lingis. Certains ont été kidnappés alors qu'ils rentraient de l'école, d'autres revenaient de l'église ou du marché. C'est ainsi que nos jeunes sont pris dans l'armée. »

Malgré la multiplication des évidences, l'Ouganda a toujours nié l'existence d'enfants-soldats dans ses rangs. Il a fallu une forte pression de l'Unicef (agence des Nations unies pour l'enfance) et d'une partie du corps diplomatique basé à Kampala pour que le président ougandais, Yoweri Museveni accepte, mi-février, d'ouvrir aux Nations unies et à quelques Ong, l'accès au camp de Kyankwanzi, au Nord-Ouest de Kampala, où étaient formées des jeunes recrues amenées de la République démocratique du Congo.

RAFLÉS MOINS DE 10 ANS

L'Unicef y a trouvé quelques 200 enfants-soldats enlevés en août dernier, à

Bunia (ndl : ville de l'Ituri, non loin de la frontière ougandaise), dans les territoires occupés par l'Ouganda en République démocratique du Congo et amenés par avion en Ouganda pour y suivre une formation politique et militaire. Parmi les enfants trouvés à Kiankwanzi, certains n'avaient pas 10 ans. L'Ouganda a pourtant ratifié le récent protocole optionnel de la convention sur les droits de l'enfant dans les conflits armés.

Cette initiative de l'Unicef n'a, cependant, pas encore permis d'obtenir l'accès à tous les camps où sont entraînés des enfants-soldats en Ouganda. Elle constitue cependant une brèche dans le silence qui couvre les recrutements d'enfants en Afrique centrale.

L'État le plus impliqué dans le recrutement force d'enfants-soldats n'est d'ailleurs pas l'Ouganda mais son minuscule voisin, le Rwanda. Le Front patriotique rwandais, qui déchu au pouvoir au Rwanda depuis 1994, recrutait déjà des enfants soldats à l'époque où il n'était encore qu'un mouvement rebelle combattant depuis l'Ouganda. Avec ses deux invasions successives de l'ex-Zaire, la première, en 1996, qui l'a mené jusqu'à Kinshasa et la seconde qui s'enlise depuis 1998, l'armée rwandaise a multiplié le recrutement d'enfants. Ceux-ci sont considérés ici comme les meilleurs guerriers. Ils ne font pas l'amour, ils ont peur de l'autorité et ils n'ont pas une claire conscience du danger. L'armée rwandaise les utilise notamment pour infiltrer les lignes ennemis.

Des rafles de milliers d'enfants ont ainsi eu lieu ces dernières années dans les villes contrôlées par le RDC-Goma (un des mouvements rebelles de l'Est de la RDC) dans l'Est de la République démocratique du Congo, tel qu'en témoigne Tchikaya, un Congolais de 16 ans, enlevé l'année dernière dans son école à Goma ainsi que la plupart de ses camarades de classes pour être amené à Kindu.

« La vie était très dure dans le camp. Beaucoup d'entre nous n'en sommes jamais sortis. Ceux qui ne tenaient pas le rythme étaient tués pour effacer les traces. Les militaires rwandais avaient des grandes houes avec lesquelles ils tapaient sur la nuque », se souvient Tchikaya, dont le corps frêle est couvert de cicatrices.

Selon Michel Sidibé, représentant de l'Unicef en Ouganda, il y aurait au moins 20 000 enfants-soldats dans les Grands Lacs faisant référence non seulement aux militaires rwandais et ougandais mais aussi aux divers mouvements rebelles actifs dans la région, tels que la Spila de John Garang au Sud Soudan, l'Armée de résistance du Seigneur au Nord de l'Ouganda, les résistants congolais dits Mai Mai à l'Est de la République démocratique du Congo, l'Alliance des Forces démocratiques dans le Sud-Ouest de l'Ouganda. Cette liste est malheureusement loin d'être exhaustive...

Claude Wauthier
Sylvia / Ouganda

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

DANS MOINS D'UN AN, LA MORT DU FRANC FRANÇAIS

Le 17 février 2002, le franc français cédera la place à l'euro. Les entreprises sont encore mal préparées à ce bouleversement et les consommateurs sont inquiets.

«Nous allons vivre des jours historiques, mais confus», s'inquiète le président du patronat français (Medef), Ernest-Antoine Seillière, qui prévoit une belle pagaille économique dans les premières semaines de 2002, à cause du retard pris dans la préparation à la monnaie unique européenne. Le ministre de l'économie, Laurent Fabius, s'il n'est guère préoccupé par le cas des particuliers (*«Il y a des progrès à faire, mais il n'y a pas lieu de s'alarmer»*), est inquiet, lui aussi, «pour les entreprises, notamment les petites et les moyennes entreprises (PME)». Selon le ministre, il faut accélérer l'allure ! Beaucoup se disent : «On a le temps d'ici au 1^{er} janvier 2002». «Elles se trompent». Selon le ministre, il faut entre trois et six mois pour opérer et tester le passage à l'euro, avec toutes les modifications concernant la comptabilité, les systèmes informatiques, les prix, la paye et la formation du personnel. Or, 42 % des entreprises, selon un sondage Ifop, n'ont encore rien fait.

La plupart des autres pays de la zone euro accusent-ils un retard encore plus important ? «Il ne faut pas se satisfaire de

DES RÉTICENCES DE PLUS EN PLUS MARQUÉES DANS LA POPULATION

Car le choc risque d'être rude. En février 2002, simultanément ou presque, les douze pays de la zone euro diront adieu à leur monnaie nationale. Mark allemand, peseta espagnole, franc belge, lire italienne ou drachme grecque, c'est un peu du patrimoine de chaque peuple qui va disparaître, d'autant que certaines monnaies sont plusieurs fois centenaires

(le nom du franc est apparu en 1360, il est devenu unité de compte officielle en 1803). Cette perspective suscite d'ailleurs des réticences de plus en plus marquées au rythme des sondages. Variant selon les pays, elles sont négligeables en Italie, faibles en Espagne, mais atteignent 48 % en France (sondage CSA d'octobre 2000) et 44 % en Allemagne (Eurobaromètre, automne 2000). Les consommateurs européens craignent notamment les difficultés de conversion (un euro vaut 6,55957 FF soit 655,957 F CFA, ou 1936,27 livres, ou encore 340,75 drachmes) et une hausse des prix avec l'arrivée des nouveaux billets.

En France, pour laisser un temps d'adaptation aux particuliers et aux commerçants, le gouvernement a opté pour une période de double circulation francs/euros entre le 1^{er} janvier, date de l'apparition des pièces et billets en euros, et le 17 février 2002. Passée cette date, plus aucun paiement en franc ne sera accepté. Les francs retirés de la circulation pourront être échangés dans les banques jusqu'en juin 2002, et à la banque centrale pendant dix ans.

Philippe Quillier-Lescure
(MFI)

CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ

→ L'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique (ASECNA) est en difficulté financière.

1,73 milliards de FF soit 173 milliards de F CFA, telle est la somme qu'investira l'ASECNA au cours des cinq prochaines années pour gérer l'espace aérien des 24 aéroports situés dans les 15 pays africains membres qui sont : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, et Guinée Équatoriale.

→ 45,1 milliards de F CFA, constituent le montant des contributions volontaires encaissées pour l'an 2000 par le maître d'œuvre de l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Cette aide sert à financer 114 projets de développement agricole dans les pays frappés par des crises alimentaires.

De 1998 à nos jours, les bailleurs de fonds de la FAO ont doublé chaque année cette aide qui est passée de 13 millions de dollars (soit près de 9,100 milliards de F CFA) en 1998 à 26 millions de dollars (environ 18,200 milliards de F CFA) puis à 54 millions de dollars (soit près de 37,800 milliards de F CFA) en 2000.

En Afrique, la FAO prend des initiatives dans la région des Grands Lacs, en Sierra Leone, au Congo, en Tanzanie, en Érythrée et en Angola.

→ Enfin le sang de David Ouedraogo, chauffeur de François Compaoré (frère du président burkinabé Blaise Compaoré) a été vengé et justice lui a été rendue.

Le procès des assassins de David Ouedraogo se serait déroulé dans le calme et la sérénité.

Le verdict de ce procès semble être à la mesure de la gravité des intentions qui ont conduit à l'acte cradoles commis par leurs auteurs. Pour preuve, si l'ancien chef de la sécurité présidentielle, reconnu coupable, a écopé de vingt ans de prison ferme, chacun des deux exécutants a été condamné à dix ans de prison ferme assortis de 252 millions de F CFA pour les parties civiles.

→ Deux jours de garde à vue et trois semaines d'incarcération à titre préventif. Voilà le sort subi par trois journalistes de l'Enquêteur, journal de Niamey (Niger). Le chef d'accusation : le ministère de la défense du Niger a porté plainte contre ce journal qui a publié des informations fausses et de nature à troubler les relations entre le Bénin et le Niger. Lesdites informations ont trait à l'envoi par le Niger d'un contingent de l'armée sur l'île de Léti. Cette île, située sur le fleuve Niger, est source de litiges entre les deux Etats depuis plus de quarante ans.

Prosper Hostenou

L'euro de A à Z

A comme Allemagne. Le poids lourd de l'Europe a converti ses partenaires européens à la rigueur budgétaire et aux biens d'une banque centrale indépendante. Une monnaie unique qui ressemble au mark était sa condition pour renoncer au mark.

B comme Banque centrale européenne (BCE). Basée à Francfort, cette institution, indépendante des gouvernements, conduit la politique monétaire. Elle a pour mission première d'assurer la stabilité des prix, autrement dit la maîtrise de l'inflation. Elle détient le droit d'émettre les billets en euro.

C comme critères de convergence. Ce sont les conditions, fixées par le Traité de Maastricht, qu'un pays doit respecter pour passer à l'euro : un faible taux d'inflation; un déficit public n'excédant pas 3 % du Produit intérieur brut (PIB) ; une dette publique limitée à 60 % du PIB; des taux d'intérêt bas; des taux de change stables.

E comme Euro-11 (ou Conseil de l'euro). Instance informelle de coordination créée en décembre 1997, il réunit les ministres de l'économie et des finances des Onze. Il se tient en général juste avant le Conseil Ecofin (réunion officielle des ministres des Finances) qui dispose du pouvoir de décision.

F comme France. À l'origine du processus avec son allié allemand, elle a donné des gages de sa volonté de maintenir le cap de la stabilité des prix même dans la tourmente du début des années 1990.

G comme Grande-Bretagne. La grande absente de la première vague de l'euro. Elle a fait valoir son droit, reconnu dans le Traité, de ne pas participer à la monnaie unique. Voilà donc !

H comme hégeconomie. Les gouvernements européens se sont lancés dans l'aventure de la monnaie unique pour contrer l'hégémonie du dollar dans le monde. Mais aussi l'hégémonie du mark en Europe sur lequel les pays à monnaie faible essaient de s'allier au prix de taux d'intérêt élevés. Une monnaie européenne, c'est un partage du pouvoir monétaire.

I comme Italie. Ce pays fondateur de l'Union européenne ne pouvait être absent de la première vague de l'euro. La France jugeait sa participation indispensable. Mais ce pays n'avait aucune chance de remplir les critères, sans un gigantesque effort d'assainissement des finances publiques. On ne croyait pas un gouvernement italien capable de l'imposer. Le gouvernement Prodi l'a fait.

K comme Kaliéna (Robert). Ce sont les dessins de ce graphiste autrichien qui vont illustrer la première série de billets libellés en euros. Les huit pièces, elles, comportent une face strictement commune (œuvre du designer belge Luc Luynx) et une face nationale.

M comme Maastricht. Le traité conclu à Maastricht le 7 février 1992 a défini les trois phases menant à l'introduction de l'euro. Il précise en particulier les critères qui devaient respecter les pays candidats pour être qualifiés à la monnaie unique.

O comme Outre-mer (départements et territoires). Les départements français d'Outre-mer (DOM) sont partie intégrante de l'Union européenne et passent également à l'euro. Même chose pour les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon. Dans les territoires (TOM) circule le franc CFP que la France conserve le droit d'émettre. Sa parité est définie par rapport au taux fixé entre le franc et l'euro. Par ailleurs, avec l'Afrique, le taux de change du franc CFA se détermine mécaniquement du taux de conversion du franc français en euro.

P comme Pacte de stabilité et de croissance. Les Etats qui ont entrepris d'assainir leurs finances publiques pour faire partie de l'euro ne doivent pas relâcher leurs efforts. Le pacte, réclamé par les Allemands, prévoit des amendes contre le pays fautif dont le déficit budgétaire dépasserait les 3 %.

S comme SME-bis. C'est le mécanisme de change entre l'euro et les monnaies des Etats-membres qui ne participent pas à la monnaie unique. Il s'inspire du système monétaire européen (SME) qui a fonctionné entre 1979 et 1998. La participation au SME-bis n'est pas obligatoire, mais nécessaire pour passer à l'euro. Le Danemark et la Grèce l'ont rejoint.

Y comme yen. Par rapport à la monnaie japonaise ou au dollar, le cours de l'euro fluctue. Dans le système de change flottant actuel, ce sont les marchés qui fixent le niveau des parités.

Z comme zone euro. Onze pays où la monnaie officielle est l'euro. France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Italie, Irlande, Espagne, Portugal, Autriche et Finlande; 291 millions d'habitants (Etats-Unis 269 millions); 19,4 % du PIB mondial (Etats-Unis 19,6 %).

Sylvaine Frezel